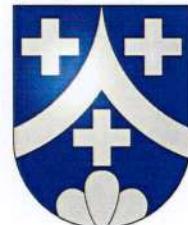


Contrat de fusion

**Entre les Communes mixtes de
Diesse et de Lamboing, ainsi que la
commune municipale de Prêles**



Toute désignation de personne, de statut ou de fonction s'entend
indifféremment au féminin et au masculin.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Les corps électoraux des communes mixtes de Diesse, de Lamboing et la commune municipale de Prêles, se fondant sur l'article 4 et 4 a à 4 l de la loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo) et en application de l'article 23, alinéa 1, litt. e) et f) LCo en relation avec l'article 2 de l'ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo), adoptent le contrat de fusion suivant:

1. Généralités

But

Article 1 Les communes mixtes de Diesse, de Lamboing et la commune municipale de Prêles (ci-après toutes désignées par la dénomination « communes ») décident de fusionner en une nouvelle commune mixte du nom de « Plateau de Diesse ».

Contenu du contrat

Article 2 Le présent contrat règle les modalités et l'exécution de la fusion. Il précise en particulier:

- a) le calendrier, le déroulement et l'exécution de la fusion des communes de Diesse, de Lamboing et de Prêles ;
- b) les répercussions sur d'autres collectivités de droit public indirectement concernées par la fusion des communes contractantes ;
- c) le tracé des nouvelles limites communales ;
- d) le nom et les armoiries de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse ;
- e) les grandes lignes de l'organisation de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse après la fusion ;
- f) les tâches et les redevances publiques ;
- g) le transfert des organes et du personnel des communes de Diesse, de Lamboing et de Prêles dans la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse ;
- h) le transfert des patrimoines et des engagements des communes de Diesse, de Lamboing et de Prêles dans la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse ;
- i) la compétence d'approuver les derniers comptes annuels des communes contractantes ;
- j) la compétence de poursuivre les affaires pendantes des communes contractantes.

Devoir de fidélité

Article 3 ¹ Les communes contractantes renoncent à tout acte contrevenant au présent contrat.

² Les conseils communaux des communes contractantes s'engagent en particulier à ne modifier les rapports de service du personnel que d'un commun accord.

³ Ils se communiquent réciproquement, au préalable,

- a) la prise en charge de tâches nouvelles,
- b) les modifications apportées aux affiliations ou aux formes de coopération intercommunale,
- c) la volonté de procéder à des investissements importants.

Inventaires

Article 4 Les inventaires suivants énumérés dans les annexes font partie intégrante du présent contrat:

- a) Représentation cartographique des nouvelles limites communales ;

Commune mixte de Plateau de Diesse

- b) Armoiries de la nouvelle commune ;
- c) Inventaire des immeubles des communes contractantes concernées par la fusion ;
- d) Inventaire des biens bourgeois des communes mixtes contractantes ;
- e) Inventaire des actes législatifs existants des communes contractantes, avec indication sur leur validité ultérieure, leur abrogation ou leur adaptation.

2. Scrutin et mise en œuvre

Modalités du scrutin

Article 5 ¹ Le présent contrat de fusion et le règlement d'organisation ainsi que le règlement sur les élections et les votations de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse sont soumis au corps électoral des communes contractantes au cours du même scrutin.

² Les scrutins sur le contrat de fusion et le règlement d'organisation ainsi que sur le règlement sur les élections et les votations ont lieu le même jour dans les communes contractantes.

³ Lorsque l'issue du scrutin est positive dans une commune, celle-ci est liée par le contrat de fusion pendant 6 mois.

⁴ Si aucune autre commune ne se prononce favorablement durant ce laps de temps, le contrat de fusion est nul.

⁵ Si le nouveau règlement d'organisation [*et le règlement sur les élections et les votations*] est rejeté par une, deux ou par les trois communes, les conseils communaux et municipal des communes contractantes soumettent au corps électoral un règlement d'organisation remanié avant la date prévue de la fusion.

Date et effet de la fusion

Article 6 ¹ La fusion des communes de Diesse, de Lamboing et de Prêles entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014, sous réserve de son approbation par l'autorité cantonale compétente du canton de Berne.

² La nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse succède aux communes contractantes à la date de l'entrée en force de la fusion (succession globale).

Transfert de patrimoine, responsabilité

Article 7 ¹ Le patrimoine des communes contractantes est transféré, avec ses actifs et ses passifs, à la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse, à la date de la fusion (1^{er} janvier 2014).

² A partir de l'entrée en force de la fusion, la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse répond seule, à l'égard des tiers, des engagements pris par les communes contractantes. Les dispositions relatives à la responsabilité contenues dans la loi cantonale sur le personnel sont réservées.

Mise en œuvre

Article 8 ¹ Les conseils communaux des communes contractantes veillent à la mise en œuvre du présent contrat.

² Ils sont en particulier responsables du respect du calendrier fixé et de l'information adéquate du public.

³ Après le 1^{er} janvier 2014, cette tâche incombe au conseil communal de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse.

3. Statut des collectivités publiques indirectement concernées

Paroisse / Communes bourgeoises	<p>Article 9 ¹ Le statut de la commune bourgeoise de Prêles demeure inchangé. Le statut de la paroisse demeure inchangé.</p> <p>² Les biens bourgeois issus des communes mixtes de Diesse et de Lamboing figurant au bilan de la commune fusionnée sont clairement identifiés (Annexe 10). Les bourgeois de Diesse et de Lamboing sont convoqués en assemblée bourgeoise pour traiter des questions ayant trait aux biens bourgeois correspondants.</p>
Syndicats de communes	<p>Article 10 La nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse succède aux communes contractantes dans les syndicats de communes existants dans les limites des droits et des obligations antérieurs (Annexe 5).</p> <p>Les syndicats de communes regroupant uniquement tout ou parties des communes contractantes sont dissous et leurs tâches sont reprises par la nouvelle commune.</p>

4. Nom, armoiries et territoire de la nouvelle commune / Tracé des limites

Nom	<p>Article 11 ¹ La commune mixte issue de la fusion porte le nom de « Plateau de Diesse ».</p> <p>² Les différentes parties du territoire communal portent les noms suivants: Diesse, Lamboing et Prêles.</p> <p>³ Les panneaux routiers indiquant la localité portent les noms employés jusqu'alors.</p>
Territoire	<p>Article 12 La nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse englobe le territoire et la population des anciennes communes de Diesse, de Lamboing et de Prêles.</p>
Limites communales	<p>Article 13 ¹ Les limites communes aux collectivités contractantes sont supprimées. Pour le reste, les limites de la commune nouvellement créée correspondent à celles des communes supprimées.</p> <p>² Une représentation cartographique du tracé des limites communales figure à l'Annexe 1.</p>
Armoiries	<p>Article 14 Une représentation des armoiries de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse figure à l'Annexe 2.</p>

5. Organisation de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse

Organes	<p>Article 15 La nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse dispose des organes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">a) le corps électoralb) les assemblées bourgeoises,c) le conseil communal et ses membres, dans la mesure où ceux-ci ont un pouvoir décisionnel,d) les commissions dotées d'un pouvoir décisionnel,e) le personnel habilité à représenter la commune,f) l'organe de vérification des comptes.
---------	---

Commune mixte de Plateau de Diesse

Tâches	<p>Article 16¹ La nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse assume les tâches que les communes contractantes accomplissaient jusqu'alors.</p> <p>² Le règlement d'organisation de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse fixe les détails.</p>
Compétences	<p>Article 17 Le règlement d'organisation de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse fixe les compétences des organes.</p>
<h2>6. Transfert des organes et du personnel</h2>	
Organes	<p>Article 18¹ La période de fonction des organes des communes contractantes prend fin le 31 décembre 2013.</p> <p>² Les dispositions dérogatoires du présent contrat et du règlement d'organisation ainsi que du règlement sur les élections et les votations de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse sont réservées.</p> <p>³ Après l'approbation du présent contrat par l'autorité cantonale compétente, sont élus, en conformité avec le règlement d'organisation et le règlement sur les élections et les votations de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse, avec effet à la date de la fusion (art. 6):</p> <ul style="list-style-type: none">a) le maire de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse,b) les membres du conseil communal de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse. <p>⁴ L'ensemble des communes contractantes forment un cercle électoral pour les élections au sens de l'alinéa 3. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.</p> <p>⁵ Les autres organes de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse sont élus après l'entrée en force de la fusion en conformité avec le règlement d'organisation et le règlement sur les élections et les votations de la commune mixte de Plateau de Diesse.</p> <p>⁶ Le règlement d'organisation et le règlement sur les élections et les votations de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse contiennent les dispositions transitoires nécessaires à ce sujet.</p>
Personnel, caisse de pension	<p>Article 19¹ Le personnel des communes contractantes est intégralement transféré à la commune mixte nouvellement créée de Plateau de Diesse, dans des fonctions identiques ou similaires.</p> <p>A minima, la rémunération au 31.12.2013 du personnel (classes de traitement et échelons) est garantie.</p> <p>² La commune mixte nouvellement créée de Plateau de Diesse établira un nouveau contrat de travail pour acter le changement d'employeur au plus tard au moment de l'entrée en force de la nouvelle commune, dans lequel elle reprendra les clauses particulières attachées au précédent contrat en vigueur dans les communes contractantes, notamment du point de vue de la qualification et de l'ancienneté au moment du transfert, ainsi que des éléments en termes de rémunération ad alinéa 1 ci-dessus. En cas de changement de l'horaire contractuel au cours des 12 derniers mois, il sera tenu compte de la dernière situation du salarié au moment du transfert.</p> <p>³ Les communes contractantes solderont les droits à congés acquis</p>

Commune mixte de Plateau de Diesse

(heures supplémentaires, vacances) de l'ensemble du personnel à la date du transfert des contrats, sous forme de solde de tout compte.

⁴ Le personnel sera affilié à une caisse de pension sur les bases existantes. Le nouveau Conseil communal sera habilité à contracter auprès d'une nouvelle compagnie d'assurances publique ou privée s'il le souhaite.

⁵ Pour le surplus, les dispositions en matière de droit du personnel de la commune municipale de Prêles sont applicables jusqu'à l'entrée en force du règlement *ad hoc* de la commune mixte nouvellement créée de Plateau de Diesse.

7. Affermage des prés, champs, forêts et pâturages

Affermage des prés,
champs, forêts et
pâturages

Article 20 ¹ La nouvelle commune reprend l'intégralité des baux à ferme conclus par les anciennes entités avec des tiers, s'agissant des surfaces communales en nature de prés, champs, forêts et pâturages.

² La répartition actuelle des terres communales (prés, champs, forêts et pâturages), n'est pas remise en question dans le cadre de la fusion des communes.

³ Les exploitants agricoles continueront de bénéficier dans cette répartition de la notion des droits acquis, à savoir de disposer d'un droit préférentiel dans la répartition des terres de leur ancienne commune. Cependant, le mode de répartition des terres communales n'est pas immuable. Il dépendra de l'évolution des besoins du milieu de l'agriculture et du nombre d'exploitations agricoles.

⁴ Une commission des pâturages permanente, composée du conseiller communal responsable du dicastère et d'un représentant par village sera nommée.

8. Compte annuel et budget

Approbation du dernier
compte

Article 21 ¹ L'examen du compte de l'année précédant la fusion des communes contractantes est effectué par les organes de vérification des comptes des communes contractantes qui étaient compétents jusque-là.

² Les corps électoraux des communes mixtes de Diesse et de Lamboing, ainsi que le corps électoral de la commune municipale de Prêles arrêtent ensemble, avant la fusion, le budget du compte de fonctionnement ainsi que la quotité des impôts obligatoires et le taux des impôts communaux facultatifs pour l'année 2014, selon les dispositions du règlement d'organisation de la commune municipale de Plateau de Diesse.

³ Pour l'arrêté au sens de l'alinéa 2, les communes contractantes forment un cercle électoral. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

Budget

Article 22 ¹ Le budget du compte de fonctionnement pour l'année 2014 et la planification financière pour les années 2015-2018 sont préparés par les conseils communaux réunis des communes contractantes.

² Le corps électoral de la nouvelle commune municipale de Plateau de Diesse approuve le budget du compte de fonctionnement, y

Commune mixte de Plateau de Diesse

compris la quotité des impôts obligatoires et le taux des impôts communaux facultatifs pour l'année 2014 lors de sa première assemblée, organisée en 2013 selon les dispositions du règlement d'organisation de la nouvelle commune municipale de Plateau de Diesse.

³ Pour l'arrêté au sens de l'alinéa 2, les communes contractantes forment un cercle électoral. Sont électeurs et éligibles les ayants droit au vote des communes contractantes.

9. Compétence de poursuivre les affaires pendantes

Affaires pendantes	Article 23 La nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse poursuit les affaires des communes contractantes qui sont pendantes à la date de la fusion.
--------------------	--

10. Dispositions transitoires et dispositions finales

Effets du contrat	Article 24 Le présent contrat déploie ses effets dès son acceptation par les corps électoraux des communes de Diesse, de Lamboing et de Prèles, sous réserve de son approbation par l'autorité cantonale compétente du canton de Berne.
-------------------	--

Droit applicable	Article 25 Les dispositions du Code des obligations (CO, RS 220) relatives à la société simple (art. 530 ss) sont applicables par analogie aux questions non résolues dans le présent contrat.
------------------	---

Répartition des frais	Article 26 Les frais résultant de la mise en œuvre du présent contrat sont pris en charge par la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse.
-----------------------	--

Retrait du contrat	Article 27 ¹ Une commune contractante est déliée du présent contrat si le corps électoral de cette commune décide du retrait. ² Le retrait est de toute manière exclu à partir du moment où l'autorité cantonale compétente du canton de Berne a approuvé le contrat.
--------------------	---

Compétence en cas de litige	Article 28 Les litiges résultant de l'application ou de l'interprétation du présent contrat sont tranchés par le préfet que désigne le droit cantonal.
-----------------------------	---

Entrée en vigueur	Article 29 ¹ Le présent contrat entre en vigueur dès son approbation par l'autorité cantonale compétente du canton de Berne. ² Les communes contractantes sont liées par les obligations réciproques résultant du contrat dès l'acceptation de ce dernier par les corps électoraux.
-------------------	---

Actes législatifs: principe	Article 30 ¹ Les actes législatifs des communes contractantes énumérés à l' Annexe 3 sont applicables jusqu'à l'entrée en vigueur des actes législatifs de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse. La version déterminante des actes législatifs est celle qui est valable à la date de l'acceptation du présent contrat. ² La compétence de modifier les actes législatifs conservant leur validité en vertu de l'alinéa 1 est régie par le règlement d'organisation de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse.
-----------------------------	---

Commune mixte de Plateau de Diesse

Aménagement du territoire et réglementation fondamentale en matière de construction

Article 31¹ Les réglementations fondamentales en matière de construction des communes contractantes conservent leur validité à l'intérieur des anciennes limites communales jusqu'à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation fondamentale portant sur tout le territoire de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse.

² La commune mixte de Plateau de Diesse élabore une nouvelle réglementation fondamentale en matière de construction dans les trois ans suivant l'entrée en force de la nouvelle commune.

Contributions publiques

Article 32¹ Le règlement des émoluments de la commune de Prêles s'applique à la nouvelle commune mixte. Une nouvelle réglementation est élaborée dans l'année suivant l'entrée en force de ladite commune.

Suppression des vices du contrat

Article 33¹ Si une disposition du présent contrat contrevient au droit supérieur en vigueur au moment de la conclusion du contrat ou durant sa mise en œuvre, elle doit être remplacée sans délai par une disposition conforme au droit.

² La compétence est dans ce cas régie par les dispositions de la loi sur les communes (art. 4, alinéa 3; art. 23 et 52, alinéa 3 LCo).

Ainsi décidé et arrêté par le vote aux urnes des communes mixtes de Diesse, Lamboing et de la commune municipale de Prêles le 9 juin 2013.

Diesse, le 9 juin 2013



Lamboing, le 9 juin 2013



Prêles, le 9 juin 2013



Commune mixte de Plateau de Diesse

Approuvé par l'autorité cantonale compétente du canton de Berne le **14 AOUT 2013**

Le président :

A. Nuerber

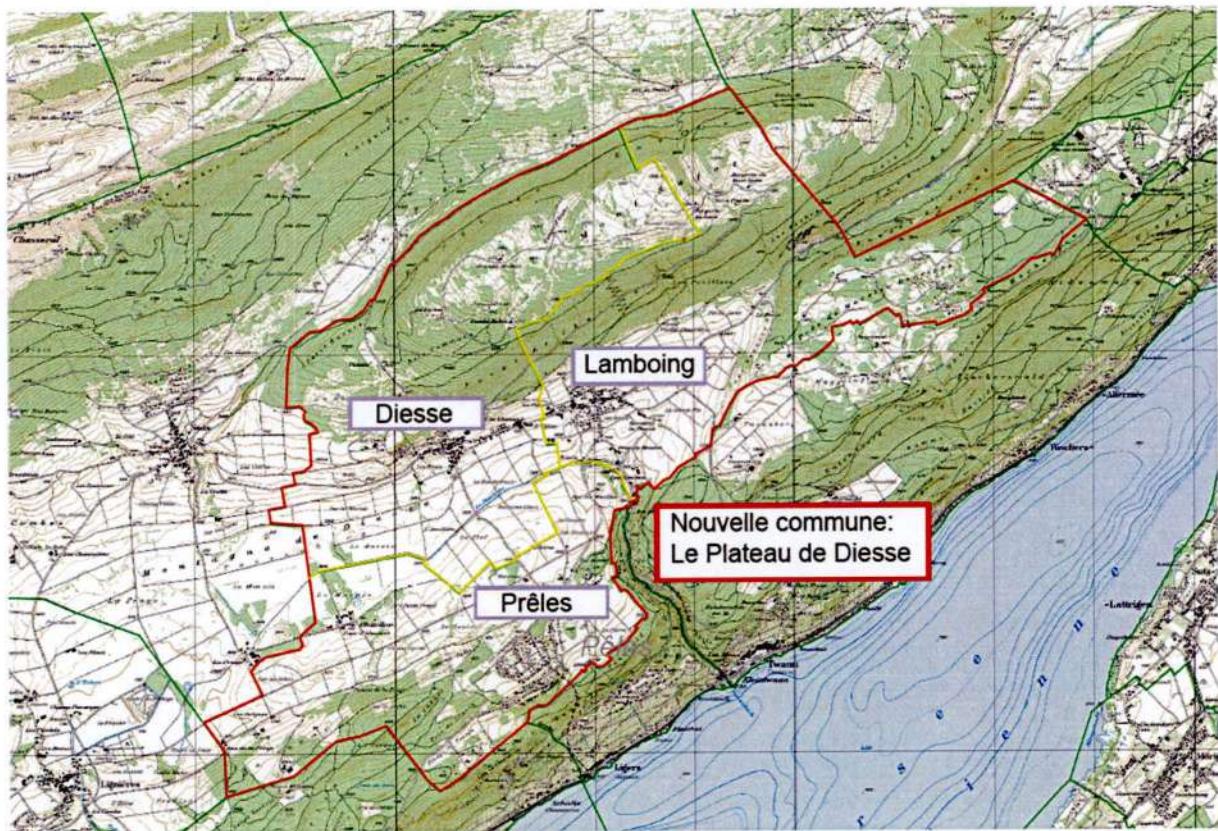
Le chancelier :

R. Lüscher

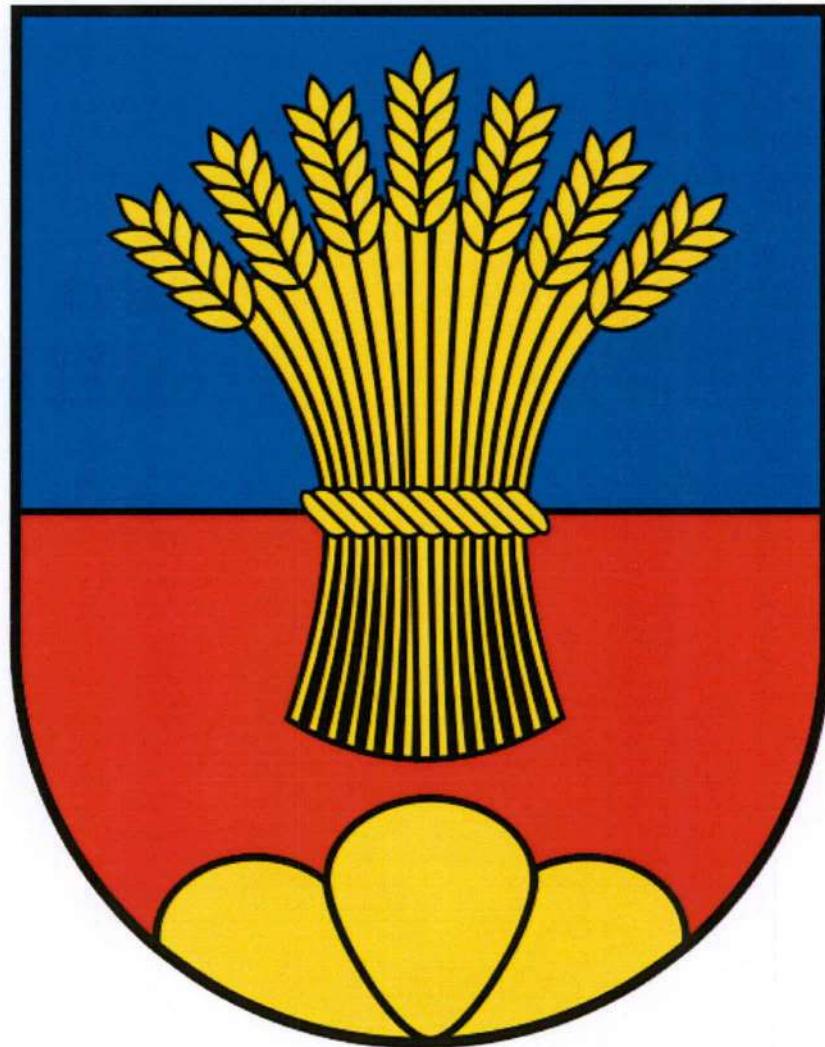


Annexes au contrat de fusion:

- Annexe 1 Représentation cartographique des nouvelles limites communales
- Annexe 2 Armoiries de la commune mixte de Plateau de Diesse
- Annexe 3 Inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes (y compris les indications relatives à leur validité ultérieure, leur abrogation ou leur adaptation suite à l'entrée en force de la fusion)
- Annexe 4 Inventaire des biens-fonds des communes contractantes concernés par la fusion
- Annexe 5 Inventaire des syndicats de communes et d'autres institutions de droit public et privé dont les communes contractantes sont membres
- Annexe 6 Inventaire des contrats de droit public ou privé auxquels les communes contractantes sont partie
- Annexe 7 Inventaire des affaires pendantes des communes contractantes à la date de la conclusion du contrat
- Annexe 8 Inventaire de la situation financière des communes contractantes au 31 décembre 2011 (actifs, passifs, patrimoines)
- Annexe 9 Planification financière, y compris les investissements prévus de la nouvelle commune mixte de Plateau de Diesse pour les années 2014-2018.
- Annexe 10 Inventaire des biens bourgeois des communes mixtes contractantes

Annexe 1 Représentation cartographique des limites de la nouvelle commune

Annexe 2 Armoiries de la commune mixte de Plateau de Diesse



*Coupé d'azur et de gueules à la
gerbe d'or brochant, en pointe un
mont de trois coupeaux du même*

Annexe 3: inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes

Commune mixte de Diesse

Titre	Date	Validité ultérieure/ Abrogation/ Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Règlement d'organisation	01.09.2003	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014
Règlement concernant les élections aux urnes	01.09.2003	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014
Règlement de police	11.12.2003	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement et tarif sur les émoluments	15.06.2006	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement sur la perception d'une taxe de séjour	19.08.2008	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement relatif au subventionnement des frais dentaires	28.11.2002	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement de la taxe immobilière	13.06.2002	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Lamboing)
Règlement concernant l'alimentation en eau	29.11.2001	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Lamboing)
Règlement concernant les déchets	11.12.2003	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement d'assainissement	10.01.2002	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Lamboing)
Règlement concernant la garde de chiens et la taxe sur les chiens	10.03.1995	Abrogé	Abrogé au 1.1.2013 (repris dans règlement de police)
Règlement du téléréseau	30.11.1987	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un <i>ad hoc</i> pour la nouvelle commune mixte
Règlement en cas de situation extraordinaire	08.02.1989	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)

Annexe 3: inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes

Titre	Date	Validité ultérieure/ Abrogation/ Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Règlement du cimetière et des inhumations	02.12.2008	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Lamboing)
Règlement forestier	31.01.1980	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un <i>ad hoc</i> pour la nouvelle commune mixte
Règlement des pâturages communaux	11.06.2008	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un <i>ad hoc</i> pour la nouvelle commune mixte
Règlement de protection des sources du SED	15.08.1984	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement pour la gestion d'un financement spécial relatif à l'exploitation des forêts communales	15.12.2005	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un <i>ad hoc</i> pour la nouvelle commune mixte
Règlement pour la zone de protection du captage de la source Bottin, des puits Charboniesses et du marais	15.08.1984	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement de construction et plan de zone	08.03.1991	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation fondamentale en matière de construction (art. 31 contrat de fusion)
Plan et règlement de quartier "Fin de Chenaux"	25.01.1993	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Plan et règlement de quartier "Route de Lamboing" (centre équestre)	25.10.2004	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte

Annexe 3: inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes

Titre	Date	Validité ultérieure/ Abrogation/ Adaptation suite à la fusion	Commentaires

Annexe 3: inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes

Commune mixte de Lamboing

Titre	Date	Validité ultérieure/ Abrogation/ Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Règlement d'organisation	12.12.2003	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014
Règlement de police	30.06.1987	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement sur le statut du personnel et les traitements	12.12.2003	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement et tarif sur les émoluments	02.11.1983	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement sur la perception d'une taxe de séjour	27.01.2000	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement relatif au subventionnement des frais dentaires	06.12.2002	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Diesse)
Règlement de la taxe immobilière	14.12.2001	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement concernant le stationnement régulier pour la nuit sur le domaine public	06.12.1996	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement sur l'alimentation en eau	29.11.2001	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement et tarif concernant les déchets	22.06.2004	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Diesse)
Règlement d'assainissement	07.12.2007	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement sur les impôts	19.08.1976	caduque	doit être abrogé

Annexe 3: inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes

Titre	Date	Validité ultérieure/ Abrogation/ Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Règlement en cas de situation extraordinaire	01.11.2005	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement du cimetière et des inhumations	02.12.2008	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement forestier	23.09.1950	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un <i>ad hoc</i> pour la nouvelle commune mixte
Règlement pour la zone de protection du captage de la source Bottin, des puits Charbonnises et du marais	15.08.1984	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement de construction et plan de zone	18.05.1988	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation fondamentale en matière de construction (art. 31 contrat de fusion)
ADTP "Fin Derrière Ville"	20.07.1975	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation fondamentale en matière de construction (art. 31 contrat de fusion)
Plan de quartier "La Communance"	00.00.1990	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation fondamentale en matière de construction (art. 31 contrat de fusion)

Annexe 3: inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes

Titre	Date	Validité ultérieure/ Abrogation/ Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Plan de quartier "Sur la Chaux"	06.01.2005	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation fondamentale en matière de construction (art. 31 contrat de fusion)
Plan de quartier "Route d'Orvin"	02.11.2011	Validité maintenue au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation fondamentale en matière de construction (art. 31 contrat de fusion)
Règlement sur la protection des données	11.12.2009	Abrogé	Abrogé au 1.1.2014 (remplacé par le règlement de Prêles)
Règlement concernant le financement spécial relatif au fonds de dédommagement du bétail communal estivé	21.06.2005	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement
Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien des pâturages et des loges	21.06.2005	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement
Règlement concernant le financement spécial relatif au renouvellement des véhicules et machines	21.06.2005	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement
Règlement concernant le financement spécial relatif à l'entretien et à l'équipement de la bergerie du Haut	21.06.2005	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement

Annexe 3: inventaire des actes législatifs et des arrêtés existants des communes contractantes

Titre	Date	Validité ultérieure/ Abrogation/ Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Règlement concernant le financement spécial relatif au reboisement de la gravière de la commune mixte de Lamboing	09.12.2005	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement
Règlement Financement spécial relatif à l'entretien du bâtiment Les Hirondelles 1	01.01.2012	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement
Règlement Financement spécial relatif à l'entretien du bâtiment "Restaurant Cheval Blanc"	01.01.2012	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement

Lamboing, le 30 avril
2013



COMMUNE MUNICIPALE DE PRELES

Inventaire des règlements et ordonnances propres à Prêles

	Approbation assemblée municipale	Approbation état	Modif. assemblée	Modif. état	Validité ultérieure / abrogation / Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Règlement d'organisation (RO) de la commune de Prêles	23.09.2010	26.11.2010			Abrogé	Abrogé au 01.01.2014
Règlement d'organisation des élections communales	24.08.1994	10.11.1994			Abrogé	Abrogé au 01.01.2014
Ordonnance sur le règlement d'organisation	09.06.2008				Abrogé	Abrogé au 01.01.2014
Règlement sur le statut du personnel communal et les traitements	12.12.2007				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement concernant les élections aux urnes	03.10.2006	08.06.2007			Abrogé	Abrogé au 01.01.2014
Règlement d'assainissement Règlement tarifaire de l'assainissement Règlement de canalisation et d'épuration des eaux	29.03.2006 16.05.1969	18.07.1969	18.05.1992	25.10.1993	Validité maintenue	Abrogé au 01.01.2014 (remplacé par celui de Lamboing)

Règlement concernant l'alimentation en eau et le tarif de l'eau et taxes annuelles pour prélèvements d'eau non mesurés Avenant au règlement Règlement des installations	17.12.2007 06.12.2000 09.12.2008 16.12.1993 05.06.1969	21.01.2008 07.02.1994 18.07.1969			Abrogé	Abrogé au 01.01.2014 (remplacé par celui de Lamboing)
Règlement sur les émoluments et tarifs	16.10.2008				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement de construction Approbation de la modification du règlement art. 56 bis (zone plate-forme du funiculaire)	30.06.1989	13.07.1990	24.06.2004	27.05.2008	Validité maintenue	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'une réglementation fondamentale en matière de construction (art. 30 contrat de fusion)
	28.03.2000	12.09.2000	30.06.1989	13.07.1990		
Règlement concernant les déchets avec tarif (y compris conteneurs et vignettes déchets verts)	03.12.2002				Abrogé	Abrogé au 01.01.2014 (remplacé par celui de Diesse)
Règlement du téléréseau	09.12.1988	08.02.1989	29.06.1995	30.10.1995	Abrogé au 20.09.2011	Abrogé au 20.09.2011
Règlement concernant le financement spécial du téléréseau - création d'une zone de détente	26.06.2012				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement de police communale (y.c. Règlement concernant la garde et les taxes des chiens)	11.12.2003				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement sur le cimetière	03.12.2002				Abrogé	Abrogé au 01.01.2014 (remplacé par celui de Lamboing)

Ordonnance fixant la procédure et les compétences dans la gestion des débiteurs	19.09.2011 (app. CM)				Validité au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un
Règlement en cas de catastrophe ou situation d'urgence	09.12.2008				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement relatif au subventionnement de frais dentaires de la commune de Prêles	03.12.2002				Abrogé	Abrogé au 01.01.2013 (remplacé par celui de Diesse)
Règlement sur les impôts	07.12.1973	07.02.1974			Caduc	Doit être abrogé
Règlement de la taxe immobilière (Rtim)	05.12.2001				Abrogé	Abrogé au 01.01.2014 (remplacé par celui de Lambiong)
Règlement concernant la taxe de séjour	29.03.2006				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement sur le transfert des tâches et contrat dans le cadre de l'autorité tutélaire	24.09.2009	23.10.2009			Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement sur l'Ecole à Journée continue "Les Marmousets"	08.12.2009				Caduc	Doit être abrogé
Règlement concernant le Camping + plan de lotissement	17.12.1981	28.07.1982			Validité au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable au sein des anciennes limites jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement ad hoc pour la nouvelle commune mixte

Règlement sur la Protection des données (RPD)	14.12.2011				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement d'organisation de la crèche "La Luciole" et règlement concernant le financement relatif à la crèche	30.03.2011				Validité au sein des anciennes limites territoriales	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement de l'office des locations	26.01.2006				Caduc	Doit être abrogé (repris par le canton)

Canton de Berne

Annexe 4



Système d'information sur les données relatives aux immeubles GRUDIS

Conditions de propriétaire

Nouvelles

Données personnelles

Type de personne: Personne morale/Forme juridique étrangère
 Nom: Commune mixte de Diesse
 Siège social:
 UID:
 Type de société:
 Groupe de personnes:
 N° Hr:
 N° GCP:
 Adresses 2517 Diesse, Suisse

Est enregistré en tant que propriétaire comme suit:

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Corgémont 431/571
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Corgémont 431/1028
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1012
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1013
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1014
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1015
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1016
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1020
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1022
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1023
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1024
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1025
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1026
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1028
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1031
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1032
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1045
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/1076
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2016

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2017
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2018
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2020
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2021
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2022
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2023
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2024
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2025
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2026
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2027
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2028
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2029
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2030
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2031
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2032
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2033
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2034
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2035
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2036
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2037
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2038
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2039
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2040
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2041
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2042
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2043
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2044
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2045
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2046
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2047
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2048
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2049
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2050
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2051

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2052
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2053
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2054
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2055
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2056
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2057
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2058
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2059
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2060
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2061
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2062
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2063
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2064
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2065
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2066
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2067
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2068
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2069
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2070
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2071
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2078
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2094
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2113
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2114
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2115
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2116
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2117
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2118
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2119
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2120
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2121
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2122
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2164
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2194

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2195
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2196
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	PPE Diesse 721/2407-2
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	PPE Diesse 721/2407-3
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	PPE Diesse 721/2407-4
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2416
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2417
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2424
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2425
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2427
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Diesse 721/2428
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Orvin 438/1695
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Orvin 438/1696
Propriété individuelle	Commune mixte de Diesse	B-F Sonceboz-Sombeval 444/5

[Nouvelle recherche](#)[De retour au résultat](#)

Annexe 4

Conditions de propriétaire

Nouvelles

Données personnelles

Type de personne: Personne morale/Forme juridique étrangère
 Nom: Commune mixte de Lamboing
 Siège social:
 UID:
 Type de société:
 Groupe de personnes:
 N° Hr:
 N° GCP:
 Adresses 2516 Lamboing, Suisse

Est enregistré en tant que propriétaire comme suit:

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Diesse 721/1033
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/17
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/18
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/29
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/31
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/32
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/34
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/35
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/36
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/37
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/40
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/42
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/45
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/47
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/48
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/58
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/71
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/73
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/75
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2004
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2005
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2006
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2007

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2008
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2009
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2010
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2011
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2012
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2013
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2014
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2015
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2016
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2017
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2018
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2019
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2020
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2021
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2022
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2023
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2024
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2025
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2026
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2027
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2028
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2029
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2030
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2031
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2032
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2033
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2034
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2035
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2036
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2037
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2038
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2039
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2040
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2041

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2042
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2043
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2044
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2045
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2046
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2047
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2048
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2049
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2051
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2054
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2060
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2061
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2062
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2063
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2064
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2065
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2066
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2067
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2068
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2069
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2070
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2071
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2072
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2073
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2074
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2075
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2076
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2077
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2078
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2079
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2229
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2290
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2294
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2295

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2297
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2313
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2346
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2350
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2364
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2386
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2393
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2409
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2419
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2422
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2429
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2431
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	PPE Lamboing 722/245
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	PPE Lamboing 722/245
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	PPE Lamboing 722/245
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	PPE Lamboing 722/245
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	PPE Lamboing 722/245
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	PPE Lamboing 722/245
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	DDP Lamboing 722/246
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2466
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Lamboing 722/2472
Propriété individuelle	Commune mixte de Lamboing	B-F Orvin 438/1691

[Nouvelle recherche](#)[De retour au résultat](#)

Canton de Berne

**Informations sur les données relatives aux immeubles****Conditions de propriétaire**[Nouvelle recherche](#) [Retour au résultat de la recherche](#)**Données personnelles**

Type de personne: Personne morale/Forme juridique étrangère

Nom: Commune municipale de Prêles

Siège social:

UID:

Type de société:

Groupe de personnes:

N° Hr:

N° GCP:

Adresses Domicile en droit: 2515 Prêles, Suisse

Est enregistré en tant que propriétaire comme suit:

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Lamboing 722/2050	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Lamboing 722/2102	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Lamboing 722/2370	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2000	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2001	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2002	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2003	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2004	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2005	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2006	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2007	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2035	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2142	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2143	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2145	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2146	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2148	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2149	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2150	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2151	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2152	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2153	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2154	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2155	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2156	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2157	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2158	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2159	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2160	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2161	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2162	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2163	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2164	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2165	
Propriété individuelle	Commune municipale de Prêles	B-F Prêles 725/2166	

Forme de propriété	Propriétaire	Immeuble
Propriété individuelle	Commune municipale de Prèles	B-F Prèles 725/2691
Propriété individuelle	Commune municipale de Prèles	B-F Prèles 725/2725

[Nouvelle recherche](#) [Retour au résultat de la recherche](#)[Début de page](#)

COMMUNE MIXTE DE DIESSE

Annexe ✓

Inventaire des syndicats de communes et d'autres institutions

(selon article 97 OCo)

Type d'organisation	Nom	Droit public	Droit privé	But	Genre d'engagement	Financement, responsabilités et versements supplémentaires	Représentant communal	Remarque
Syndicats de communes	Syndicat pour l'alimentation en Eau du Plateau de Diesse: SED	X		Alimentation en eau potable ses membres	membre du syndicat	Les communes affiliées se répartissent les excédents de charges en proportion de leur consommation d'eau	Maïe-Claude Schaller Maire	
	Syndicat d'épuration Lamboing - Diesse: SELD	X		gestion d'une station d'épuration des eaux	membre du syndicat	Les charges sont réparties selon le nombre des habitants raccordés d'une part et d'autre part au prorata du débit de temps sec de chacune des communes.	Anne-Lise Lecomte Conseillère	
	Syndicat de la communauté scolaire du Plateau de Diesse	X		Regroupement des jardins d'enfants et écoles primaires du Plateau de Diesse	membre du syndicat	Les charges sont réparties entre les communes membres de la façon suivante: 25% population résidente; 25% proportionnellement au nombre d'élèves de la commune; 50% proportionnellement au rendement fiscal harmonisé	Eric Brechbühl Conseiller	
	Syndicat de la communauté scolaire du Collège du district de la Neuveville	X		Maintenir et développer l'enseignement secondaire	membre du syndicat	Les charges sont réparties entre les communes membres de la façon suivante: 15% commune-siège; 20% population résidente; 35% proportionnellement au nombre d'élèves de la commune; 30% proportionnellement au rendement fiscal harmonisé	Eric Brechbühl Conseiller	
	Syndicat du téléréseau de la Neuveville et des environs	X		l'exploitation et le développement d'une station de réception, de traitement, de production et de transmission de signaux télévision et radio.	membre du syndicat	Achat de signaux (taxes facturées selon le nombre d'abonnés)	Eric Brechbühl Conseiller	
	Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse	X		Lutte contre les événements causés par le feu, contre les événements naturels et d'autres événements dommageables	membre du syndicat	Les taxes encaissées sont versées au syndicat	Didier Lecomte Conseiller membre du Conseil des sapeurs pompiers	Dans la mesure où les coûts du syndicat ne sont pas couverts par les recettes, les communes associées doivent payer les contributions proportionnellement au total des valeurs incendies de chaque membre.
	Syndicat de la PC du Jura bernois sud-ouest	X		Protection civile	membre du syndicat	Contribution	Didier Lecomte Conseiller	
	Syndicats d'amélioration foncière	X		Garantit l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'améliorations foncières	membre du syndicat	Répartition si subside du canton et de la confédération ne suffisent pas	Anne Lise Lecomte Conseillère	
	Syndicats des chemins de Mont Sujet	X		L'entretien et la réfection des chemins de Mont Sujet	membre du syndicat	Répartition selon nombre d'habitants	Anne Lise Lecomte Conseillère	
	Syndicat de l'école aux Prés de Cortébert	X		Elèves éventuels de la Métairie de Diesse	membre du syndicat	Participation selon le nombre d'élèves avec une base avec participation aux charges d'exploitation	Eric Brechbühl Conseiller	
Sociétés anonymes	Usine de traitement et d'incinération des déchets VADEC		X	gestion et incinération des déchets	actionnaire	Participation pour un montant total de fr. 37'528.- dont 4 actions nominatives d'une valeur totale de fr. 4000.- (libérées à 100%) et le versement d'un montant de fr. 33'528.-. Ce montant est déprécié à raison de 10% annuellement.	Marie-Claude Schaller Maire	Participation de la commune au déficit des frais d'exploitation par rapport aux sacs achetés.

COMMUNE MIXTE DE DIESSE

Type d'organisation	Nom	Droit public	Droit privé	But	Genre d'engagement	Financement, responsabilités et versements supplémentaires	Représentant communal	Remarque
Associations	Association régionale Jura / Biel/Bienne		X	association pour le développement économique	participation selon le nombre des habitants	La participation au coût est déterminée avec le budget (selon le nombre des habitants)	Marie-Claude Schaller Maire	
	Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP)		X	promotion économique du Jura bernois	cotisation sous forme de forfait.	La participation est déterminée avec le budget 2007: fr. 250.-	Marie-Claude Schaller Maire	
	École de musique du Jura bernois		X	exploitation d'une école de musique	Cotisation selon le nombre d'élèves inscrits de notre commune	La participation au coût est déterminée avec le budget (selon le nombre d'élèves)	Eric Brechbühl Conseiller	
	Association Seeland-Biel/Bienne		X	Promotion économique et touristique	Membre	Cotisation de fr. 1.- par habitant	Christophe Jeanneret Conseiller	
	Association Parc Chasseral		X	Développement régional ainsi que valorisation et protection de la nature	Membre	Cotisation de fr. 4.- par habitant	Frédéric Racine Conseiller	
	Association des chemins pédestres bernois		X	Prestations de service dans le domaine des chemins de randonnée	Convention	Cotisation de fr. 0.20 par habitant	Anne Lise Lecomte Conseillère	
	Association du triage forestier de Mont Sujet		X	Forêts de Lamboing, Diesse et Prêles	Membre	Répartition des frais selon heures de travail effectuées par le garde	Frédéric Racine Conseiller	
				Contributions d'entretien	Convention + arrêté		Dubois Brigitte, Conseillère	

La responsable de l'inventaire

Barbara Bourquin, administratrice des finances

Commune mixte						Annexe 5
Lamboing						
Régitre des engagements et participations influençant les finances communales						
Nom	<u>Droit public</u>	<u>Droit privé</u>	<u>But</u>	<u>Genre d'engagement</u>	<u>Financement, responsab.+ verst suppl.</u>	<u>Représentant communal</u>
SYNDICATS						
SELD, synd.épuration des eaux	X		Gest.station épuration	Membre du syndicat	Charges en fonction des habitants	L. Espina Conseiller communal
Synd.chemins du Mont-Sujet	X		Utilisation et entretien des chemins forestiers	Membre du syndicat	selon clé de répartition	Anita Hirschi, Conseillère communale dès 1.1.13
Syndicat du triage forestier	X		Engagement du forestier	Membre du syndicat	s/heures du forestier	Anita Hirschi, Conseillère communale dès 1.1.13
SECH, synd.alim. En eau des fermes	X		Founiture d'eau	Membre du syndicat	Consommation et raccordements	M. L. Espina Conseiller communal
SAF, synd.amélioration foncière P.-de Diesse	X		Exécution remaniement parcellaire	Membre du syndicat	Contributions fixée par comité	M. L. Espina conseiller communal
Communauté scolaire Plateau de Diesse	X		Ecole	Membre	Selon RO	M. U. Knuchel conseiller communal dès 1.1.13
Collège du District	X		Ecole	Membre	Selon RO	M. U. Knuchel conseiller communal dès 1.1.13
Sapeur-pompiers Plateau de Diesse	X		Tâches AIB, feu	Membre	Selon RO	M. U. Knuchel conseiller communal dès 1.1.13
PPC Jura bernois sud-ouest	X		Tâche PPC	Membre	Selon RO	M. U. Knuchel conseiller communal dès 1.1.13

<u>Nom</u>	<u>Droit public</u>	<u>Droit privé</u>	<u>But</u>	<u>Genre d'engagement</u>	<u>Financement, responsab.+ verst suppl.</u>	<u>Représentant communal</u>	<u>Remarques</u>
<u>ASSOCIATIONS</u>							
Service social régional du district de la N'velle		X	Tâches d'aides sociales selon législation	Membre de l'association	Par habitant	Mme M. Courbat Mairesse	Résiliation 1 année
<u>SOCIETES</u>							
VADEC SA Colombier		X	Elimination des déchets	Actionnaire	Par habitant déservi	Mme Barrat Carmen, conseillère communale conseiller communal	dès 1.1.2013
FMB SA Électricité		X	Fourniture d'électricité	Actionnaire	Achats d'actions	Luis Espina, Conseiller communal	
Yutility SA Partenaire électr.		X	Partenariat en énergie	Actionnaire	Achat d'actions	Luis Espina, Conseiller communal	
SACEN SA		X	Achat d'électricité	Actionnaire	Achat d'actions + part. aux frais	Luis Espina, Conseiller communal	



Annexe 5

COMMUNE MUNICIPALE DE PRELES

Inventaire des règlements et actes relatifs aux Syndicats

	Approbation assemblée municipale	Approbation état	Modif. assemblée	Modif. état	Validité ultérieure / abrogation / Adaptation suite à la fusion	Commentaires
Règlement d'organisation pour le syndicat de la PC	31.03.2008	10.07.2008			Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement du Syndicat des "Sapeurs-pompiers" du Plateau de Diesse	14.12.2006	25.09.2007			Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement concernant l'alimentation en eau et le tarif de l'eau et taxes annuelles pour prélèvements d'eau non mesurés Avenant au règlement Règlement des installations	17.12.2006 06.12.2000 09.12.2008 16.12.1993 05.06.1969	21.01.2008 07.02.1994 18.07.1969			Abrogé	Abrogé au 01.01.2014 (remplacé par celui de Lamboing)
Règlement d'organisation du collège du district	12.10.2005	15.11.2005		01.05.2003	Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte
Règlement d'organisation de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse Convention des transports Convention intercommunale du Cercle "District de La Neuveville" pour la mise en place de l'OMPP	14.12.2010 23.06.2011 17.06.2009				Validité maintenue	Demeure valable pour la nouvelle commune mixte

Inventaire des contrats

- Contrat pour les contrôles des installations de combustion.
- Contrat de prestations pour l'inspecteur du feu
- Contrat de prestations Asile Bienne et Région
- Contrat d'exploitation d'un Centre d'Animation de Jeunesse (CAJ) à l'usage du district
- Contrat d'affiliation entre La Neuveville et les communes affiliées concernant la direction de l'autorité sociale régionale ainsi que le service social régional
- Contrat relatif au transfert des tâches des agences AVS des communes du Plateau et de La Neuveville
- FMB, contrat concernant l'approvisionnement en électricité des clients, ainsi que l'établissement, l'exploitation, l'extension, la rénovation et la maintenance du réseau de distribution électrique sur le territoire de la commune de Diesse
- FMB, contrat d'entretien et de contrôle de l'éclairage public
- Prime Technologies, contrat et maintenance informatique
- Géomètre cantonal, contrat de mise à jour mensuration
- Triage forestier Mont-Sujet, contrat
- Contrat de prêt avec Cimat Vigier

Liste des contrats au 31.12.2012

Annexe 6

Bergerie du Bas, contrat avec le berger
Contrat relatif au transfert des tâches des agences AVS des communes du Plateau à la commune de La Neuveville
FMB, contrats de fourniture d'énergie
FMB, contrat d'entretien du réseau électrique et candélabres
Yutility, contrat de partenariat
Yutility, contrat d'achat d'action
Yutility, contrat de maintenance des logiciels
Contrat de coopération intercommunale pour la gestion de l'électricité La Charte
Prime Technologies, contrat et maintenance informatique
Service social régional du District de La Neuveville, contrat d'affiliation
Autorité tutélaire régionale du District de La Neuveville, contrat d'affiliation
Contrat de cession collecteur (drainage)
Géomètre cantonal, contrat de mise à jour mensuration
Triage forestier Mont-Sujet, contrat
Garde du Triage forestier, contrat et cahier des charges
Contrôle des installation de combustion de la commune de Lamboing, contrat et tarifs
Convention avec Parc Chasseral
Convention concernant l'éclairage public avec les Ponts et Chaussées
Contrat Centre d'animamtion jeunesse CAJ et communes du Plateau
Convention: délégation des tâches de l'aide au recouvrement des contributions d'entretien
Collège du district: transfert des tâches et compétences décisionnelles en relation avec l'école à journée continue



COMMUNE MUNICIPALE DE PRELES

Inventaire des contrats avec les collectivités publiques

	Approbation AM	Approbation état	Commentaires
Contrat relatif au transfert des tâches des agences AVS Règlement de l'office communal de compensation	27.06.2002 24.08.1994	10.11.1994	Préavis d'un an pour la fin d'une année civile
Autorité tutélaire: Règl. sur le transfert des tâches et contrat Contrat d'affiliation entre La Neuveville et les communes de Diesse, Douanne, Gléresse, Lamboing, Nods, Prêles et Tüscherz/Alfermée	24.09.2009 04.03.2004	23.10.2009	
Autorité sociale régionale (SSRN) - contrat d'affiliation	04.03.2004		Préavis d'un an pour la fin d'une année civile
Ecole Convention avec le Foyer d'éducation - transport	09.09.2005		
Convention SAIOD pour le traitement des boues d'épuration	02.05.2001		Prochaine échéance : déc.2016 avec préavis de 6 mois
Communauté scolaire - contrat de collaboration entre communes	01.06.2012		Début du contrat : 01.06.2012 - arrive à terme 31.07.2015 - délai de résiliation de 6 mois
Conventions concernant la mise en œuvre des mesures pédagogiques particulières à l'école enfantine et obligatoire	28.10.2008		
Contrat de prestations avec les Communes de Diesse, Lamboing et La Neuveville pour la protection incendie (inspecteur du feu)	15.09.2004		Reconduit d'année en année - préavis de 6 mois pour la fin d'une année civile
Convention régissant l' échange de service entre les employés de communes (Nods/Prêles)	20.08.2003		
Contrat avec la commune de Anet pour l'utilisation du centre régional collecteur de cadavres d'animaux	10.11.2003		Prochaine échéance : 01.07.2015 - délai de résiliation 1 an
Géomètre - contrat de mise à jour avec M. Aeschlimann de Lüscher & Aeschlimann SA	30.04.2012 23.04.1998	18.05.2012 10.09.1998	Prend effet le 01.01.2013 - expire le 31.12.2017
Convention avec l' Office des Ponts et Chaussées relative à la construction du trottoir entre le funiculaire et l'école	20.01.1999		
Convention d' éclairage avec l' Office des Ponts et Chaussées	13.11.1998		Reconduite de 5 ans en 5 ans depuis 1998 - délai de résiliation 1 an
Vadec SA - convention avec Diesse, Lamboing, La Neuveville, Nods	19.12.2012		Prend effet le 01.01.2014 - expire le 31.12.2020
Contrat de délégation de tâche concernant la mise en place d'un délégué à la jeunesse interjurassien	20.11.2007		Est arrivé à terme au 31.12.2012



COMMUNE MUNICIPALE DE PRELES

Inventaire des contrats privés

STEP - Contrat de maintenance ROMAG - Contrat de maintenance STEBATEC (équipement EMCR)	18.08.2011 27.02.2012		Début du contrat: 01.01.2012 - Délai de résiliation de 3 mois Début du contrat: 01.01.2012 - reconduit d'année en année - préavis de 3 mois
Halle polyvalente - contrats VECSA et ALDER EISENHUT	19.05.2011 22.09.2010		Reconduit d'année en année - résiliation au 30.09. pour fin d'année Arrive à terme le 31.12.2015 - résiliation à fin sept. pour fin année civile - sinon reconduit pour 1 an
Convention pour les Messages aux parents de Pro Juventute	20.01.2010		Durée indéterminée - échéance : fin mars avec préavis 3 mois
Contrat pour les contrôles des installations de combustion et tarif Tarif d'émoluments pour le contrôle des chauffages à huile	30.10.2003 14.08.1989	28.08.1989	Reconduit d'année en année - échéance : fin oct. avec délai de 1 an
Association Bonjour-Burgdorfer SA - contrat d'entreprise pour mise à "Parc régional Chasseral" - convention avec l'association	01.01.2010 23.04.2009		(Préavis de 6 mois pour la fin d'un mois)
Aare Seeland mobil SA - convention construction de la place de jeux	20.03.2012		arrive à terme le 01.06.2013 - reconduit d'année en année - préavis de 3 mois
Bibliobus	12.10.2011		Reconduit d'année en année - résiliation au 30.09. pour fin d'année
SPA - convention	16.03.2009		reconduit de 2 ans en 2 ans - résiliation au 30.09. 2012 pour fin d'année
" Théâtre Palace SA " - convention concernant la cession des actions			Convention pas encore en vigueur - décision du CM de Bienne au printemps 2012
SYSTEC SA - contrat d'entretien pour photocopieur	29.11.2010		arrive à terme le 01.01.2016 - résiliation au 31.10.2015 - reconduit pr. 2 ans
Media Swiss SA - contrat de coopération (infos locales et régionales)	11.03.2011		(arrive à terme le 11.03.2016 - résiliation au 31.08.2015 - reconduit pr. 1
Chemins pédestres bernois CPB : convention de prestations	16.02.2009		Résiliation au 30.06. pour la fin d'une année - durée illimitée (payé par SDEP)
" La Praye " M. Jäggi - contrat déneigement des chemins communaux	21.06.2006		reconduit d'année en année - résiliation avant le 31.07. de chaque année
GAD Fondation , Lyss - contrat d'offres d'occupation (BIAS)	19.09.2006		Résiliation au 30.06. pour la fin d'une année - durée indéterminée
PME Solutions sàrl - Travaux pour la "Fusion à 3"	27.09.2012		Pour la fin d'un mois avec un préavis de 3 mois - durée déterminée par scrutin
Activité physique et sport - convention avec La Neuveville	23.10.2012		Prend effet le 01.01.2013 - expire le 31.12.2013
D. Giauque - Mise à disposition d'un emplacement pour cabine	14.12.2000		



COMMUNE MUNICIPALE DE PRELES

Mise à disposition par Ligerz-Tessenberg-Bahn d'un emplacement	14.09.2000		
J.-Ph. Gauchat - Mise à disposition d'un terrain pour construction	18.11.1998		
J.-Ph. Gauchat - Convention pour entreposage de bottes de fourrage	30.04.2002		
P. Weber - Convention relative à l'assujetissement à la répartition des	10.06.2005		
Derrière-Montet Sud - convention répartition des frais de viabilisation	04.10.2005		
Fatton - contrat de vente / viabilisation du terrain	17.10.2011		

Annexe 7 Inventaire des affaires pendantes des communes contractantes à la date de la conclusion du contrat

Objet

Plans pour cadastre souterrain

Assainissement : démolition ancienne Step et raccordement à la nouvelle Step

Route cantonale : réaménagement avec trottoirs dans la localité

Archives

Affaires pendantes pour la commune de Lamboing au 1^{er} janvier 2014

- Rénovation station transformatrice « Fabrique », crédit en projet
- Diagnostic réseau d'eau privé, crédit voté

Lamboing, le 9 avril 2013

Annexe 07 - Affaires pendantes Prêles

- 1) Construction d'une école (rélexion en cours -> phase de lancement)
- 2) Entretien du chemin du remaniement parcellaire (soumis à l'Assemblée, sept. 2011)
- 3) Réaménagement du carrefour du centre du village
- 4) Projet de chauffage à distance
- 5) Projet d'installation de production d'énergie renouvelable sur le toit de la Halle polyvalente

Récapitulation détaillée du bilan 2011

DIESSE

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12		
		Augmentation	Diminution			
1 Actif						
10 Patrimoine financier						
100 Disponibilités						
1000.01 Caisse	2'332.45	41'509.00	41'320.95	2'520.50		
1001.01 Compte de chèques postaux 25-4998-2	526'824.67	2'140'393.55	2'313'228.35	353'989.87		
1001.02 Compte courant BCB 283.701.6.01	11'711.66	6'500.00	472.25	17'739.41		
1001.03 Compte-courant Raiffeisen 17031.15	10'631.70	0.00	33.55	10'598.15		
100 Disponibilités	551'500.48	2'188'402.55	2'355'055.10	384'847.93		
101 Avoirs						
1010.02 Avances	-148.70	19'059.50	17'664.55	1'246.25		
1010.03 Avances, don pour le Battoir	-3'000.00	0.00	0.00	-3'000.00		
1011.02 Allocations enfants et entretien	0.00	9'430.00	9'430.00	0.00		
1012.01 Compte de virement auprès du canton Nesko	0.00	1'143'646.05	1'143'646.05	0.00		
1012.02 Impôts à encaisser NESKO	740'113.55	1'281'393.95	1'443'136.50	578'371.00		
1013.02 Avoir auprès du canton: rép charges OS	112'000.00	202'541.25	188'541.25	126'000.00		
1013.04 Avoir auprès de la Neuveville: rép charges OS	3'840.05	2'907.00	0.00	6'747.05		
1014.01 Subventions promises	38'305.00	0.00	0.00	38'305.00		
1015.01 Crédances pour factures communales	121'961.84	926'758.11	864'486.20	184'233.75		
1015.03 Avoir auprès de L'AFC: impôt anticipé	-0.09	3'887.85	0.00	3'887.76		
1015.20 Crédances pour factures communales - Reprise	220.00	0.00	220.00	0.00		
1019.01 Avance ABR (Asile Bienne)	9'155.00	0.00	9'155.00	0.00		
101 Avoirs	1'022'446.65	3'589'623.71	3'676'279.55	935'790.81		
102 Placements						
1020.02 Raiffeisen, cpté ép. 17031.62	161'752.00	262.85	0.00	162'014.85		
1021.01 4000 actions FMB	5'000.00	0.00	0.00	5'000.00		
1022.01 Actes de classification du 3.2.1868	30'000.00	0.00	0.00	30'000.00		
1023.02 2026, Fin de Chenaux nord, terrain	3'520.00	0.00	0.00	3'520.00		
1023.03 2407-2 magasin de la laiterie	10'000.00	0.00	0.00	10'000.00		
1023.04 2407-4 appartement de la laiterie	132'200.75	0.00	0.00	132'200.75		
1023.05 2164 Terrain à bâtir de Chenaux	1.00	0.00	0.00	1.00		
1023.06 Centre d'entretien de Chenaux	324'108.05	353'017.45	0.00	677'125.50		
1023.07 1045 Pré aux Boeufs, pâturage	320.00	0.00	0.00	320.00		
1023.08 2195, Hangar forestier Triage	33'552.20	0.00	0.00	33'552.20		
1023.09 1012 La Rochalle, pâturage, loge	188'300.00	0.00	0.00	188'300.00		
1023.10 1015 La Rochalle, pâturage	41'410.00	0.00	0.00	41'410.00		
1023.11 1020 Mont Sujet, Grande Maison, Pât.	190'259.80	0.00	0.00	190'259.80		
1023.12 1032 Combe d'Enfer, pâturage, loge	53'640.00	0.00	0.00	53'640.00		
1023.13 1023 Les Places, terrain	4'230.00	0.00	0.00	4'230.00		
1023.14 2194 Le Marais (nord), pâturage	27'960.00	0.00	0.00	27'960.00		
1023.15 2196 Le Marais (sud), terrain	35'790.00	0.00	0.00	35'790.00		
1023.16 Métairie de Diesse	194'163.80	0.00	0.00	194'163.80		
1023.17 1016, Terrain à batir La Rochalle	0.00	157'250.00	157'250.00	0.00		

Récapitulation détaillée du bilan 2011

DIESSE

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
		Augmentation	Diminution	
1023.20 Murs de pierres sèches, métairie de Diesse	29'650.00	1'400.00	0.00	31'050.00
1025.01 Rond Buisson, terrain	5'120.00	0.00	0.00	5'120.00
1025.02 Stocks, vignettes containers	0.00	2'880.00	0.00	2'880.00
102 Placements	1'470'977.60	514'810.30	157'250.00	1'828'537.90
103 Actifs transitoires				
1030.01 Actifs transitoires	6'718.03	24'540.10	1'674.00	29'584.13
103 Actifs transitoires	6'718.03	24'540.10	1'674.00	29'584.13
10 Patrimoine financier	3'051'642.76	6'317'376.66	6'190'258.65	3'178'760.77
11 Patrimoine administratif				
114 Investissements propres				
1140.01 2021 Terrain Route de Nods	1.00	0.00	0.00	1.00
1140.02 2023 Terrain Route de Nods	1.00	0.00	0.00	1.00
1140.03 2071 La Douanne,rivière, chemin	1.00	0.00	0.00	1.00
1140.04 1015 La Rochalle, stand, ciblerie	6'443.00	0.00	640.00	5'803.00
1141.01 Routes communales	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.02 Chemins forestiers	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.03 Chemins communaux	189'377.50	161'072.15	135'040.00	215'409.65
1141.04 Service des eaux	319'156.05	0.00	21'780.00	297'376.05
1141.05 Téléréseau	1.00	10'155.25	10'155.25	1.00
1141.06 Lotissement Derrière Ville	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.07 Canalisations d'eaux usées	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.08 Chemin 1016.02	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.09 Place de jeux, rampe skateboard	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.10 Seld, bassin de rétention	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.11 Trottoirs	5'935.80	0.00	590.00	5'345.80
1141.12 Conduites d'eau (Gravière)	45'085.35	0.00	12'558.00	32'527.35
1143.01 1024 Réservoir des Places	1.00	0.00	0.00	1.00
1143.02 2016 école, local des pompes	1.00	0.00	0.00	1.00
1143.03 2017 Fontaine, Route de Prêles	1.00	0.00	0.00	1.00
1143.04 2018 Fontaine, La Mine	1.00	0.00	0.00	1.00
1143.05 2020 Fontaine, Route de Nods	1.00	0.00	0.00	1.00
1143.06 Ancien battoir, terrain, projet de salle	275'927.15	0.00	77'590.00	198'337.15
1143.07 Collège du district	5'389.30	4'161.00	9'549.30	1.00
1143.08 Déchetterie	31'965.30	1'069.00	3'300.00	29'734.30
1143.09 Bâtiments 33 (école au village)	34'361.70	0.00	13'440.00	20'921.70
1145.01 1031 L'Envers du Plâne Percé, forêt	1.00	0.00	0.00	1.00
1145.02 1016 Mamelon Vert, pâturage boisé	1.00	0.00	0.00	1.00
1145.03 1012 La Rochalle, forêt	1.00	0.00	0.00	1.00
1145.04 1014 Bois communs, forêt	1.00	0.00	0.00	1.00
1145.05 1022 Châssin, forêt	1.00	0.00	0.00	1.00
1145.06 1025 Châssin, forêt	1.00	0.00	0.00	1.00
1145.07 1028 Envers de la Racine, forêt	1.00	0.00	0.00	1.00

Récapitulation détaillée du bilan 2011

DIESSE

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
		Augmentation	Diminution	
1145.08 Plan d'aménagement forestier	1'925.00	0.00	1'924.00	1.00
1146.01 Matériel, bibliothèque	1.00	0.00	0.00	1.00
1146.02 Véhicule du service du feu	1.00	0.00	0.00	1.00
1146.03 Tracteur communal	1.00	0.00	0.00	1.00
1146.04 Matériel informatique, bureau communal	1.00	14'804.10	14'804.10	1.00
1149.01 Matériel informatique, bureau communal	0.00	0.00	0.00	0.00
114 Investissements propres	915'593.15	191'261.50	301'370.65	805'484.00
115 Prêts et participations permanentes				
1152.01 Participation SAIOD	11'251.20	0.00	1'110.00	10'141.20
1152.03 456 actions Aare Seeland	1.00	0.00	0.00	1.00
1152.04 1 action BLS	1.00	0.00	0.00	1.00
1152.05 4 bons particip. Téléski SA Prés-d'orvin	1'000.00	0.00	0.00	1'000.00
1152.06 Vadec SA, 275 actions	4'000.00	0.00	0.00	4'000.00
115 Prêts et participations permanentes	16'253.20	0.00	1'110.00	15'143.20
11 Patrimoine administratif	931'846.35	191'261.50	302'480.65	820'627.20
12 Financements spéciaux				
128 Avances aux financements spéciaux				
1280.01 Financement spécial: déchets (2010)	2'766.57	2'954.30	0.00	5'720.87
128 Avances aux financements spéciaux				
2'766.57	2'954.30	0.00	0.00	5'720.87
12 Financements spéciaux	2'766.57	2'954.30	0.00	5'720.87
1 Actif	3'986'255.68	6'511'592.46	6'492'739.30	4'005'108.84

Récapitulation détaillée du bilan 2011

DIESSE

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12		
		Augmentation	Diminution			
2 Passif						
20 Engagements						
200 Engagements courants						
2000.01 Créditeurs	-315'356.60	2'260'490.35	2'127'318.20	-182'184.45		
2000.02 AVS, AI, APG, AC	0.00	29'721.00	29'721.00	0.00		
2000.03 Caisse de retraite	0.00	22'265.40	22'265.40	0.00		
2000.04 CNA	0.00	5'283.80	5'283.80	0.00		
2000.07 LAA	0.00	1'038.80	1'038.80	0.00		
2000.11 Cotisations CAF ÖKB	0.00	3'949.00	3'949.00	0.00		
2001.01 Caution, appartement la laiterie (2001)	-2'000.00	2'000.00	0.00	0.00		
2004.01 MV STEP	-223'333.10	0.00	22'219.35	-245'552.45		
200 Engagements courants	-540'689.70	2'324'748.35	2'211'795.55	-427'736.90		
202 Dettes à moyen et à long terme						
2021.01 Dette au fonds d'église	-5'000.00	0.00	0.00	-5'000.00		
2021.06 Emprunt pour Battoir	-1'200'000.00	0.00	0.00	-1'200'000.00		
2021.07 Prêt ODECO pour Battoir	-342'000.00	38'000.00	0.00	-304'000.00		
202 Dettes à moyen et à long terme	-1'547'000.00	38'000.00	0.00	-1'509'000.00		
204 Provisions						
2040.01 Partages d'impôts	-60'000.00	0.00	0.00	-60'000.00		
2049.01 Provision sur impôts	-90'459.70	0.00	0.00	-90'459.70		
2049.02 Provision sur impôts, révision impôts	0.00	0.00	9'479.00	-9'479.00		
204 Provisions	-150'459.70	0.00	9'479.00	-159'938.70		
205 Passifs transitoires						
2050.01 Passifs transitoires	-19'549.34	4'085.15	2'063.90	-17'528.09		
205 Passifs transitoires	-19'549.34	4'085.15	2'063.90	-17'528.09		
20 Engagements	-2'257'698.74	2'366'833.50	2'223'338.45	-2'114'203.69		
22 Financements spéciaux						
228 Engagements envers les financements spéciaux						
2280.01 Construction d'abris PC	-116'365.00	0.00	9'275.00	-125'640.00		
2280.04 Fin. spécial: approvisionnement en eau	-22'278.85	0.00	16'133.85	-38'412.70		
2280.05 Fin. spécial eaux usées	-44'192.02	3'489.70	0.00	-40'702.32		
2280.08 Fin. spécial: MV eaux usées	-144'253.65	0.00	23'250.00	-167'503.65		
2280.10 Fin. spécial: MV approvisionnement eau	0.00	16'875.00	16'875.00	0.00		
2280.11 Fonds du service de défense	-14'364.10	0.00	0.00	-14'364.10		
2281.00 Fortune nette des biens bourgeois	-606'577.00	0.00	0.00	-606'577.00		
2281.01 Financement spécial pâturage (Vigier)	-56'034.45	0.00	0.00	-56'034.45		
2281.03 Financement spécial forêts communales	-131'103.25	0.00	0.00	-131'103.25		
2281.04 Fin spécial téléreseau	-8'396.40	0.00	18'885.30	-27'281.70		
228 Engagements envers les financements spéciaux	-1'143'564.72	20'364.70	84'419.15	-1'207'619.17		

Récapitulation détaillée du bilan 2011

DIESSE

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
		Augmentation	Diminution	
22 Financements spéciaux	-1'143'564.72	20'364.70	84'419.15	-1'207'619.17
23 Fortune nette				
239 Fortune nette				
2390.00 Fortune nette	-584'992.22	0.00	98'293.76	-683'285.98
239 Fortune nette	-584'992.22	0.00	98'293.76	-683'285.98
23 Fortune nette	-584'992.22	0.00	98'293.76	-683'285.98
2 Passif	-3'986'255.68	2'387'198.20	2'406'051.36	-4'005'108.84

Récapitulation détaillée du bilan

0.00	8'898'790.66	8'898'790.66	0.00
------	--------------	--------------	------

Récapitulation détaillée du bilan 2011

LAMBOING

Annexe 8

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12		
		Augmentation	Diminution			
1 Actif						
10 Patrimoine financier						
100 Disponibilités						
1000.01 Caisse	3'310.10	11'658.60	11'312.30	3'656.40		
1001.01 Compte de chèques postaux 25-4392-5	329'534.09	3'516'160.95	3'533'118.59	312'576.45		
100 Disponibilités	332'844.19	3'527'819.55	3'544'430.89	316'232.85		
101 Avoirs						
1010.05 Avance caisse "Bergerie du Haut"	200.00	0.00	0.00	200.00		
1010.13 Avances frais P.G.E.E.	16'134.00	0.00	0.00	16'134.00		
1010.19 Avance "Co-prop. Garages Communance"	305.25	0.00	0.00	305.25		
1011.02 Allocations pour enfants CAF/OKB	0.00	17'750.00	17'750.00	0.00		
1012.01 Compte de virement avec le canton	0.00	1'538'927.00	1'538'927.00	0.00		
1012.02 Impôts à encaisser NESKO	851'082.45	0.00	49'599.85	801'482.60		
1013.01 Débiteur répartition des charges O.S.	183'000.00	295'096.90	287'096.90	191'000.00		
1013.04 Débiteur répartition des charges O.S. - La Neuveville	-1'488.00	3'588.00	0.00	2'100.00		
1015.01 Débiteurs BVR, 01-63931-3, NEST	598'106.60	1'210'536.65	1'222'185.70	586'457.55		
1015.02 Avoir auprès de l'AFC: impôts anticipés	1'110.04	1'230.05	1'110.09	1'230.00		
1015.05 Débiteurs CCP	8'282.85	5'551.85	8'282.85	5'551.85		
1015.07 Débiteur MUMENTHALER Niklaus	2'446.30	2'016.70	3'500.00	963.00		
1015.16 Débiteur: Ecuyer Frédéric	1'948.00	0.00	0.00	1'948.00		
1019.10 Déb.TVA imp.préalable,électricité fonct.	0.00	49'198.00	49'198.00	0.00		
1019.11 Déb.TVA imp.préalable,électricité inves.	0.00	14'325.00	14'325.00	0.00		
1019.12 TVA imp.préalable, eau potable - fonct.	0.00	5'534.10	5'502.30	31.80		
1019.13 TVA imp.préalable, eau potable - investissements	0.00	418.30	418.30	0.00		
101 Avoirs	1'661'127.49	3'144'172.55	3'197'895.99	1'607'404.05		
102 Placements						
1020.01 Bque Raiffeisen, compte 16052.40	70'765.27	1'856.15	0.00	72'621.42		
1020.04 Bque Raiff. compte ass.bétail 16052.38	3'588.25	8.95	0.00	3'597.20		
1020.07 BCBE - Cpte 20 565.342.8.94 - Crédit	4'787.35	0.00	32.75	4'754.60		
1020.08 Postfinance - E-Deposito 92-538388-0	0.00	300'300.60	0.00	300'300.60		
1021.01 800 actions FMB 1430710	2'000.00	0.00	2'000.00	0.00		
1021.03 120 actions Aare Seeland, numéros divers	1.00	0.00	1.00	0.00		
1021.04 4 bons participa.Téléski SA Prés d'Orvin	1'000.00	0.00	1'000.00	0.00		
1021.05 6 actions SAIOD, No 652 à 657	6'000.00	0.00	6'000.00	0.00		
1021.06 Raiffeisen, 1 part sociale	200.00	0.00	0.00	200.00		
1021.07 Actions Yutility	9'675.00	0.00	9'675.00	0.00		
1023.01 Terrain et viabilisation "La Communance"	121'955.00	0.00	0.00	121'955.00		
1023.02 Terrain zone artisanale "La Chaux"	1.00	0.00	0.00	1.00		
1023.03 Bergerie du haut Mont-Sujet	70'000.00	0.00	0.00	70'000.00		
1023.04 Loge "Les Esserts"	46'491.80	0.00	0.00	46'491.80		
1023.05 Bâtiment "Les Hirondelles"	510'000.00	0.00	0.00	510'000.00		
1023.06 Bâtiment "Cheval-Blanc" (achat + cuis.)	740'000.00	0.00	0.00	740'000.00		

Récapitulation détaillée du bilan 2011

LAMBOING

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
		Augmentation	Diminution	
1023.07 Inventaire d'exploitation rest.Ch.-Blanc	20'000.00	0.00	0.00	20'000.00
1023.08 Terrain "La Ravoye", parc public + places	44'000.00	0.00	0.00	44'000.00
1023.09 Terres cultivables louées	74'112.00	0.00	0.00	74'112.00
1023.10 Pâturages + Ancienne Halle des fêtes	319'070.00	0.00	0.00	319'070.00
1023.11 Poste Cheval-Blanc	494'862.00	0.00	0.00	494'862.00
1023.12 Hôtel Cheval-Blanc	231'000.00	21'557.90	0.00	252'557.90
1023.13 Bergerie Mt-Sujet du Bas	221'000.00	0.00	0.00	221'000.00
1023.14 Garages + Place "La Communance"	155'000.00	0.00	0.00	155'000.00
1023.16 Téléréseau	0.00	97'000.00	97'000.00	0.00
102 Placements	3'145'508.67	420'723.60	115'708.75	3'450'523.52
103 Actifs transitoires				
1030.01 Actifs transitoires	39'912.03	53'894.73	39'912.03	53'894.73
103 Actifs transitoires	39'912.03	53'894.73	39'912.03	53'894.73
10 Patrimoine financier	5'179'392.38	7'146'610.43	6'897'947.66	5'428'055.15
11 Patrimoine administratif				
114 Investissements propres				
1141.01 Alimentation en eau potable	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.02 Collecteurs d'eaux usées	1.00	0.00	0.00	1.00
1141.03 Electricité	374'890.00	0.00	142'423.00	232'467.00
1141.04 Téléréseau	24'800.00	0.00	24'800.00	0.00
1141.05 Routes communales	154'260.00	129'466.10	128'372.10	155'354.00
1141.07 Déchetterie intercommunale	30'620.00	0.00	3'062.00	27'558.00
1141.08 Aménagement des eaux	24'290.00	0.00	2'430.00	21'860.00
1143.01 Ecole primaire	75'720.00	0.00	7'572.00	68'148.00
1143.02 Ecole enfantine	26'200.00	0.00	2'620.00	23'580.00
1143.03 Maison de commune	144'330.00	0.00	44'433.00	99'897.00
1143.04 Station d'épuration	1.00	0.00	0.00	1.00
1143.05 Terrain du FC et vestiaires	32'370.00	0.00	3'237.00	29'133.00
1143.06 Stand de tir	1.00	0.00	0.00	1.00
1143.08 Abri publics	38'080.00	0.00	3'808.00	34'272.00
1143.09 Salle communale Cheval-Blanc	383'400.00	0.00	88'340.00	295'060.00
1145.01 Forêts	191'045.00	0.00	19'105.00	171'940.00
1146.01 Mobilier, machines, véhicules	1.00	103'024.00	60'303.00	42'722.00
1146.02 Matériel informatique	1.00	0.00	0.00	1.00
114 Investissements propres	1'500'011.00	232'490.10	530'505.10	1'201'996.00
115 Prêts et participations permanentes				
1154.01 800 actions FMB 1430710	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00
1154.02 6 actions VADEC	0.00	6'000.00	0.00	6'000.00
1154.03 Actions Yutility	0.00	9'675.00	0.00	9'675.00
1154.04 4 bons de participations Téléski Prés d'Orvin	0.00	1.00	0.00	1.00
1154.05 120 actions Aare-Seeland	0.00	1'000.00	0.00	1'000.00

Récapitulation détaillée du bilan 2011

LAMBOING

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
		Augmentation	Diminution	
115 Prêts et participations permanentes	0.00	18'676.00	0.00	18'676.00
116 Subventions d'investissement				
1162.01 Synd. de communes du Collège de district	1.00	0.00	0.00	1.00
1162.02 Synd.Collège de district, école ménagère	6'440.00	0.00	640.00	5'800.00
1162.03 Synd.Collège de district, Place de sports	13'060.00	6'609.90	1'969.90	17'700.00
116 Subventions d'investissement	19'501.00	6'609.90	2'609.90	23'501.00
11 Patrimoine administratif	1'519'512.00	257'776.00	533'115.00	1'244'173.00
1 Actif	6'698'904.38	7'404'386.43	7'431'062.66	6'672'228.15

Récapitulation détaillée du bilan 2011

LAMBOING

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12		
		Augmentation	Diminution			
2 Passif						
20 Engagements						
200 Engagements courants						
2000.00 Crédanciers compte collectif	-236'597.05	2'567'356.86	2'607'425.01	-276'665.20		
2000.01 Crédanciers TVA	3'873.15	2'394.30	15'711.15	-9'443.70		
2000.02 AVS, AI, APG, AC	-4'450.90	47'298.95	41'282.35	1'565.70		
2000.03 ANP, ass.accidents, ass. maladie	-1'975.70	11'171.20	9'623.20	-427.70		
2000.04 CNA	0.00	4'427.55	4'427.55	0.00		
2000.05 Caisse de retraite	0.00	23'709.80	23'709.80	0.00		
2000.98 Compte d'attente BVR	0.00	78.36	78.36	0.00		
2000.99 Compte d'attente	2'596.35	42'312.10	51'678.15	-6'769.70		
2001.00 Dépôt clés: autres bâtiments communaux	25.00	0.00	0.00	25.00		
2001.01 Dépôt clés ECOLE	-425.00	0.00	0.00	-425.00		
2001.02 Dépôt clés MAISON COMMUNE	-375.00	25.00	50.00	-400.00		
2001.03 Dépôt clés CHEVAL-BLANC	-50.00	0.00	0.00	-50.00		
2001.06 Projumentute, Rosanne Kati-Kati	0.00	0.00	0.00	0.00		
2004.01 Crédancier SELD, attr.financ.FSMV	-327'298.90	0.00	33'277.65	-360'576.55		
2009.03 RPC - Encouragement énergie renouvelable	0.00	12'094.93	12'094.93	0.00		
2009.04 Swissgrid	0.00	20'695.68	20'695.68	0.00		
2009.10 Crédanciers, TVA s/ch.affaires électricité	0.00	66'196.35	66'340.25	-143.90		
2009.11 Crédanciers TVA, eaux-usées	0.00	11'320.20	11'320.20	0.00		
2009.13 TVA, vente eau potable 2.4	0.00	5'484.85	5'635.35	-150.50		
200 Engagements courants	-564'678.05	2'814'566.13	2'903'349.63	-653'461.55		
201 Dettes à court terme						
2010.01 Crédit Raif.PGEE,déchets,él.Moulins 375	-302'246.40	302'246.40	0.00	0.00		
201 Dettes à court terme	-302'246.40	302'246.40	0.00	0.00		
202 Dettes à moyen et à long terme						
2021.02 Prêt CR, 840000.- 3,25 % 01.04.2009	-180'000.00	180'000.00	0.00	0.00		
2021.03 Prêt BCBE 600'000.- 2,1% 31.03.08 / 0.28	-600'000.00	0.00	0.00	-600'000.00		
2021.06 Prêt Raiffeisen PGEE, etc. 16052.39	0.00	0.00	302'246.40	-302'246.40		
2021.35 Prêt Raiffeisen , 3.45%, échéance 14.04.2009	-2'000'000.00	0.00	0.00	-2'000'000.00		
2021.36 Prêt BCBE 600'000.- 2,6% 31.03.10 / 9.46	-600'000.00	0.00	0.00	-600'000.00		
2021.41 Confédération: Prêt LIM no 9211372	-288'000.00	24'000.00	0.00	-264'000.00		
2021.43 Conféd. Prêt LIM no Buvette Jorat FC	-31'500.00	3'500.00	0.00	-28'000.00		
202 Dettes à moyen et à long terme	-3'699'500.00	207'500.00	302'246.40	-3'794'246.40		
203 Engagements envers des entités particulières						
2033.02 Fonds l'"ANIME"	-1'228.75	0.00	15.00	-1'243.75		
203 Engagements envers des entités particulières	-1'228.75	0.00	15.00	-1'243.75		
204 Provisions						
2040.02 Provision pour partages communaux+décis.	-20'000.00	0.00	0.00	-20'000.00		

Récapitulation détaillée du bilan 2011

LAMBOING

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
		Augmentation	Diminution	
2040.03 Provision pour perte d'impôt (révision de la loi)	0.00	0.00	0.00	0.00
2040.10 Provision téléréseau - utilisation réseau électrique	0.00	1'200.00	30'000.00	-28'800.00
2049.01 Cptes correctifs d'actifs, impôts	-80'000.00	0.00	0.00	-80'000.00
2049.02 Provision pour pertes sur débiteurs	-80'000.00	0.00	60'000.00	-140'000.00
204 Provisions	-180'000.00	1'200.00	90'000.00	-268'800.00
205 Passifs transitoires				
2050.01 Passifs transitoires	-33'356.65	33'356.65	18'524.10	-18'524.10
205 Passifs transitoires	-33'356.65	33'356.65	18'524.10	-18'524.10
20 Engagements	-4'781'009.85	3'358'869.18	3'314'135.13	-4'736'275.80
22 Financements spéciaux				
228 Engagements envers les financements spéciaux				
2280.00 Service de défense	-38'465.75	0.00	0.00	-38'465.75
2280.02 Alimentation en eau potable, équil.tâche	-283'082.75	8'551.30	0.00	-274'531.45
2280.03 Fonds épuration des eaux usées, éq.tâche	-38'958.83	0.00	15'769.60	-54'728.43
2280.04 Enlèvement des déchets	-14'172.21	8'482.30	0.00	-5'689.91
2280.05 Contribution de remplacement pour abri	-65'946.00	0.00	0.00	-65'946.00
2280.11 Maintien val. installations des eaux	0.00	0.00	68'597.55	-68'597.55
2280.12 Maintien val. installations eaux usées	-100'849.20	0.00	29'250.00	-130'099.20
2281.03 Pâturages + loges	-36'238.10	0.00	0.00	-36'238.10
2281.04 Assurance bétail du pâturage	-3'588.25	358.00	366.95	-3'597.20
2281.05 Renouvellement véhicule + machines	-55'000.00	0.00	0.00	-55'000.00
2281.06 Gravière et reboisement	-157'259.22	1'373.10	0.00	-155'886.12
2281.07 Service électrique	-559'302.25	0.00	10'923.95	-570'226.20
2281.08 Fonds du téléréseau	-135'378.15	135'378.15	0.00	0.00
2281.09 Bergerie du haut,renouvellement matériel	-2'485.00	2'485.00	0.00	0.00
2281.10 Fonds taxes de séjour	-3'130.30	0.00	0.00	-3'130.30
228 Engagements envers les financements spéciaux	-1'493'856.01	156'627.85	124'908.05	-1'462'136.21
22 Financements spéciaux	-1'493'856.01	156'627.85	124'908.05	-1'462'136.21
23 Fortune nette				
239 Fortune nette				
2390.01 Fortune nette	-424'038.52	0.00	49'777.62	-473'816.14
239 Fortune nette	-424'038.52	0.00	49'777.62	-473'816.14
23 Fortune nette	-424'038.52	0.00	49'777.62	-473'816.14
2 Passif	-6'698'904.38	3'515'497.03	3'488'820.80	-6'672'228.15
Récapitulation détaillée du bilan	0.00	10'919'883.46	10'919'883.46	0.00

Récapitulation détaillée du bilan 2011

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12		
		Augmentation	Diminution			
1 Actif						
10 Patrimoine financier						
100 Disponibilités						
1000.01 CAISSE COMMUNALE	7'470.45	23'756.75	29'971.15	1'256.05		
1001.01 COMPTE POSTAL 25-4341-0	1'329'655.46	3'660'293.65	4'245'100.81	744'848.30		
1001.02 e-Deposito 92-857558-6	0.00	1'000'626.30	0.00	1'000'626.30		
1002.01 BCB, LA NEUVEVILLE C/C NO 715.061.1.10	132'571.51	400'515.70	376'683.10	156'404.11		
1002.02 BRC - COMPTE ORDINAIRE 13065.82	534'105.90	438'061.40	835'299.65	136'867.65		
1002.03 Compte épargne "Tir 300m"	0.00	552.50	0.00	552.50		
100 Disponibilités	2'003'803.32	5'523'806.30	5'487'054.71	2'040'554.91		
101 Avoirs						
1011.02 CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	0.00	32'280.00	32'280.00	0.00		
1012.01 NESKO - Compte de virement	0.00	3'197'543.75	3'197'543.75	0.00		
1012.02 NESKO Impôts à encaisser	1'126'774.65	3'238'726.35	3'238'086.95	1'127'414.05		
1013.01 AIDE SOCIALE - COMPENSATION DES CHARGES: CANTON - CONF.	266'413.00	547'362.15	514'065.05	299'710.10		
1013.02 AIDE SOCIALE - COMPENSATION DES CHARGES: SSRN	11'400.00	7'143.00	11'400.00	7'143.00		
1015.01 DEBITEURS	347'607.85	1'060'126.85	991'561.80	416'172.90		
1015.02 DEBITEURS FACTURES EAU (BULL)	0.00	0.00	0.00	0.00		
1015.03 AFC, IMPOTS ANTICIPES	1'207.40	1'050.65	2'258.05	0.00		
1015.11 DEBITEURS FACTURES DIVERSES	32'104.10	0.00	32'104.10	0.00		
1019.01 T.V.A EPURATION DES EAUX A RECUPERER CF	0.00	4'142.53	4'142.53	0.00		
1019.02 T.V.A EPURATION DES EAUX A RECUPERER CI	0.00	13'575.70	13'575.70	0.00		
1019.03 T.V.A ELIMINATION DECHETS A RECUPERER CF	0.00	5'776.85	5'776.85	0.00		
1019.05 T.V.A ALIMENTATION EAU POTABLE A RECUPERER CF	0.00	5'828.50	5'828.50	0.00		
1019.06 T.V.A ALIMENTATION EAUX POTABLE A RECUPERER CI	0.00	179.95	179.95	0.00		
101 Avoirs	1'785'507.00	8'113'736.28	8'048'803.23	1'850'440.05		
102 Placements						
1022.01 DOTATION DE LA COMMUNE BOURGEOISE	54'563.68	0.00	0.00	54'563.68		
1022.02 ACTIONS VADEC	8'000.00	0.00	8'000.00	0.00		
1023.02 BATIMENT PAVILLON RTE DE DISSSE	1.00	0.00	0.00	1.00		
1023.03 BATIMENT GRENIER	1.00	0.00	0.00	1.00		
1023.04 TERRAINS DE LA ZONE ARTISANALE	100'940.00	0.00	0.00	100'940.00		
1023.05 TELERESEAU	0.00	129'516.00	129'516.00	0.00		
1023.06 Terrains et bâtiments constituant un placement	0.00	37'680.00	37'680.00	0.00		
102 Placements	163'505.68	167'196.00	175'196.00	155'505.68		
103 Actifs transitoires						
1030.01 ACTIFS TRANSITOIRES	0.00	82'510.33	0.00	82'510.33		
103 Actifs transitoires	0.00	82'510.33	0.00	82'510.33		
10 Patrimoine financier	3'952'816.00	13'887'248.91	13'711'053.94	4'129'010.97		

Récapitulation détaillée du bilan 2011

PRELES

Compte		Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
			Augmentation	Diminution	
11 Patrimoine administratif					
114 Investissements propres					
1141.01 ROUTES COMMUNALES		587'375.40	133'483.00	119'744.40	601'114.00
1141.02 GOUDRONNAGE DE ROUTES COMMUNALES		49'369.35	0.00	4'936.95	44'432.40
1141.03 ALIMENTATION EN EAU POTABLE		100'069.10	2'249.60	74'810.00	27'508.70
1141.04 CANALISATIONS DES EAUX USEES + STEP		1.00	175'978.35	175'978.35	1.00
1141.05 TELERESEAU		47'846.15	0.00	47'846.15	0.00
1141.06 ECLAIRAGE PUBLIC		54'849.75	26'442.00	8'129.20	73'162.55
1143.01 ECOLE		1.00	0.00	0.00	1.00
1143.03 HANGAR DES POMPIERS		1.00	0.00	0.00	1.00
1143.04 HALLE POLYVALENTE		200'000.00	23'000.00	22'300.00	200'700.00
1143.05 DECHARGE PUBLIQUE		41'822.55	0.00	4'182.15	37'640.40
1143.06 CIMETIERE		1.00	0.00	0.00	1.00
1143.07 CRECHE		1.00	0.00	0.00	1.00
1143.08 PLACE DE JEUX - JARDIN ROBINSON		40'938.50	0.00	4'093.85	36'844.65
1146.01 MOBILIER, MACHINES, VEHICULES		6'622.00	66'101.35	45'838.70	26'884.65
114 Investissements propres		1'128'897.80	427'254.30	507'859.75	1'048'292.35
115 Prêts et participations permanentes					
1154.03 ACTIONS VADEC		0.00	8'000.00	0.00	8'000.00
115 Prêts et participations permanentes		0.00	8'000.00	0.00	8'000.00
116 Subventions d'investissement					
1162.02 COLLEGE DU DISTRICT		52'075.65	9'953.35	6'202.90	55'826.10
116 Subventions d'investissement		52'075.65	9'953.35	6'202.90	55'826.10
117 Autres dépenses activables					
1171.05 VIABILISATION "LES COMBETTES"		1.00	0.00	0.00	1.00
117 Autres dépenses activables		1.00	0.00	0.00	1.00
11 Patrimoine administratif		1'180'974.45	445'207.65	514'062.65	1'112'119.45
12 Financements spéciaux					
128 Avances aux financements spéciaux					
1280.02 AVANCE AUX FIN. SPECIAUX ORDURES 2001		11'309.62	0.00	11'309.62	0.00
128 Avances aux financements spéciaux		11'309.62	0.00	11'309.62	0.00
12 Financements spéciaux		11'309.62	0.00	11'309.62	0.00
1 Actif		5'145'100.07	14'332'456.56	14'236'426.21	5'241'130.42

Récapitulation détaillée du bilan 2011

PRELES

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12		
		Augmentation	Diminution			
2 Passif						
20 Engagements						
200 Engagements courants						
2000.01 Créditeurs	-371'504.31	2'590'363.16	2'565'512.40	-346'653.55		
2000.02 CC AVS/AI/APG/AC	0.00	88'028.45	88'028.45	0.00		
2000.03 CC ASSURANCE ACCIDENTS	0.00	6'095.00	6'095.00	0.00		
2000.04 CC CAISSE DE RETRAITE	0.00	83'924.85	83'924.85	0.00		
2000.06 CREANCEURS AIB	0.00	5'432.10	5'432.10	0.00		
2000.07 CC CAISE ALLOCATIONS FAMILIALES	0.00	9'000.00	9'000.00	0.00		
2000.11 CREANCEURS DIVERS	-3'399.25	11'624.25	8'225.00	0.00		
2000.97 Compte d'attente BVR - Divers	-21.79	0.90	0.35	-21.24		
2009.02 T.V.A. DUE EPURATION EAUX	0.00	15'784.75	15'784.75	0.00		
2009.03 T.V.A. DUE ELIMINATION DECHETS	0.00	9'790.55	9'790.55	0.00		
2009.04 T.V.A. DUE ALIMENTATION EAU POTABLE 2.4%	0.00	6'291.80	6'291.80	0.00		
2009.05 T.V.A. DUE ALIMENTATION EAU POTABLE 7.6%	0.00	0.00	0.00	0.00		
200 Engagements courants	-374'925.35	2'826'335.81	2'798'085.25	-346'674.79		
202 Dettes à moyen et à long terme						
2021.06 PAROISSE DE DIESEL, CAPITAL DE DOTATION	-2'500.00	0.00	0.00	-2'500.00		
2021.10 PRET LIM, STEP	-60'000.00	15'000.00	0.00	-45'000.00		
2021.11 RAIFFEISEN - 13065.99 - STEP ET CHEMINS	-350'000.00	350'000.00	0.00	0.00		
2021.13 BCB, 242.165.5.07, 1.8%, 28.02.2014	-675'000.00	50'000.00	0.00	-625'000.00		
202 Dettes à moyen et à long terme	-1'087'500.00	415'000.00	0.00	-672'500.00		
204 Provisions						
2040.01 PROVISIONS COMPTE DE FONCTIONNEMENT	-20'000.00	0.00	4'000.00	-24'000.00		
2040.02 PROVISIONS POUR IMPOTS	-284'000.00	0.00	0.00	-284'000.00		
204 Provisions	-304'000.00	0.00	4'000.00	-308'000.00		
205 Passifs transitoires						
2050.01 PASSIFS TRANSITOIRES	0.00	0.00	13'164.00	-13'164.00		
205 Passifs transitoires	0.00	0.00	13'164.00	-13'164.00		
20 Engagements	-1'766'425.35	3'241'335.81	2'815'249.25	-1'340'338.79		
22 Financements spéciaux						
228 Engagements envers les financements spéciaux						
2280.02 ALIMENTATION EAU, EQUILIBRE DE LA TACHE	-116'025.86	5'979.83	0.00	-110'046.03		
2280.03 EPURATION, EQUILIBRE DE LA TACHE	-517'880.85	58'131.44	0.00	-459'749.41		
2280.05 CONSTRUCTION D'ABRIS PUBLICS	-210'997.00	0.00	9'275.00	-220'272.00		
2280.06 TRAITEMENT DES DECHETS	0.00	0.00	13'713.22	-13'713.22		
2280.22 MAINTIEN VALEUR INST. D'ALIMENT. EN EAU	0.00	49'760.00	49'760.00	0.00		
2280.23 MAINTIEN VALEUR INST. D'ASSAINISSEMENT	-811'178.18	158'653.35	135'997.00	-788'521.83		
2281.01 TELERESEAU	-185'665.72	185'665.72	0.00	0.00		

Récapitulation détaillée du bilan 2011

PRELES

Compte	Solde 1.01	Période de gestion		Solde 31.12
		Augmentation	Diminution	
2281.02 SYNDICAT SAPEURS-POMPIERS	-28'655.00	0.00	0.00	-28'655.00
2281.03 CRECHE MUNICIPALE	-18'908.36	9'404.90	0.00	-9'503.46
2281.04 Fonds de réaffectation du téléréseau	0.00	0.00	277'845.87	-277'845.87
228 Engagements envers les financements spéciaux	-1'889'310.97	467'595.24	486'591.09	-1'908'306.82
22 Financements spéciaux	-1'889'310.97	467'595.24	486'591.09	-1'908'306.82
23 Fortune nette				
239 Fortune nette				
2390.01 FORTUNE NETTE	-1'489'363.75	0.00	503'121.06	-1'992'484.81
239 Fortune nette				
23 Fortune nette	-1'489'363.75	0.00	503'121.06	-1'992'484.81
2 Passif	-5'145'100.07	3'708'931.05	3'804'961.40	-5'241'130.42

Récapitulation détaillée du bilan

0.00	18'041'387.61	18'041'387.61	0.00
------	---------------	---------------	------

Annexe 9 Plan financier, y compris investissements planifiés de la commune mixte de Diesse pour les années 2013 - 2017**Résultats du plan financier 2011 - 2017****Commune de DIESSE**

Année de base 2011							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Prévisions du compte de fonctionnement							
Total des revenus	2'232'934.00	2'068'983.00	2'249'063.00	2'075'852.00	2'107'162.00	2'122'104.00	2'135'666.00
Total des charges	2'232'934.00	2'045'709.00	2'290'702.00	2'041'945.00	2'055'842.00	2'071'476.00	2'077'229.00
Excédent (+) / découvert (-)	-	23'274.00	-41'639.00	33'907.00	51'321.00	50'628.00	58'437.00
Investissements nets							
	165'299.00	110'000.00	160'000.00	550'000.00	400'000.00	-	-
Prévision concernant les charges							
Charges d'investissement (charges induites)	-	-	-	-	-	-	-
Excédent (+) / découvert (-)	-	23'274.00	-41'639.00	33'907.00	51'321.00	50'628.00	58'437.00
Couverture suffisante / insuffisante	-	23'274.00	-41'639.00	33'907.00	51'321.00	50'628.00	58'437.00
Fortune nette / découvert du bilan							
	683'286.00	706'560.00	664'921.00	698'828.00	750'149.00	800'777.00	859'214.00

COMMUNE MIXTE DE LAMBOING
2516 LAMBOING

PLANIFICATION FINANCIERE - TABLEAU 10
2013 à 2017

Annexe 9

TABLEAU 10	<-	<->	->	-->	--->	---->	----->
Prévisions du compte de fonctionnement							
Total des revenus	3543	3403	3605	3613	3666	3651	3651
Total des charges	3493	3520	3592	3640	3693	3653	3704
Excédent (+) / découvert (-)	50	-117	13	-27	-26	-2	-53
Investissements nets	227	1186	575	566	255	0	65
Prévision concernant les charges							
Charges d'investissement (charges induites)	0	0	-29	-26	-29	-26	-30
Excédent (+) / découvert (-)	50	-117	13	-27	-26	-2	-53
Couverture suffisante / insuffisante	50	-117	-15	-52	-55	-27	-83
Fortune nette / découvert du bilan	474	357	342	289	234	207	124
Indicateurs (en %) :							
Degré d'autofinancement	229	31	41	69	146	0	567
Quotité d'autofinancement	16	12	7	11	11	9	10
Quotité de la charge des intérêts	2	5	4	5	5	5	5
Quotité de la charge financière	6	2	2	4	4	2	1
Dette brute par rapport aux revenus	117	119	111	110	108	107	107
Quotité d'investissement	17	30	15	15	7	0	2



Magali Courtois
Rossetti



Commune municipale de Prêles

Planification financière 2013-2017

Evolution des indicateurs et de la fortune nette

TABLEAU 10	<-	<->	->	-->	-->	--->	---->	----->
Prévisions du compte de fonctionnement	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Total des revenus	4'506'229.00	3'989'341.00	4'454'164.00	4'310'618.00	4'390'744.00	4'505'496.00	4'579'451.00	
Total des charges	4'003'108.00	3'981'411.00	4'379'774.00	4'344'591.00	4'576'056.00	4'560'863.00	4'815'967.00	
Excédent (+) / découvert (-)	503'121.00	7'930.00	74'390.00	-33'973.00	-185'312.00	-55'367.00	-236'516.00	
Investissements nets	353'240.00	1'099'780.00	1'236'720.00	707'720.00	1'228'500.00	2'228'500.00	2'272'000.00	
Prévision concernant les charges								
Charges d'investissement (charges induites)	0.00	0.00	-71'372.00	-90'207.00	-85'036.00	-80'383.00	-74'544.00	
Excédent (+) / découvert (-)	503'121.00	7'930.00	74'390.00	-33'973.00	-185'312.00	-55'367.00	-236'516.00	
Couverture suffisante / insuffisante	503'121.00	7'930.00	3'018.00	-124'180.00	-270'348.00	-135'749.00	-311'060.00	
Fortune nette / découvert du bilan	1'992'485.00	2'000'415.00	2'003'433.00	1'879'252.00	1'608'905.00	1'473'155.00	1'162'095.00	
Indicateurs (en %) :								
Degré d'autofinancement	271.00	28.57	23.78	63.88	56.13	19.25	34.62	
Quotité d'autofinancement	24.86	8.91	7.43	11.83	17.63	10.65	19.18	
Quotité de la charge des intérêts	0.38	1.27	1.19	1.25	1.07	1.18	0.56	
Quotité de la charge financière	7.80	9.62	8.75	9.84	11.80	8.24	13.13	
Dette brute par rapport aux revenus	17.47	17.16	15.29	15.83	15.46	15.02	14.75	
Quotité d'investissement	18.68	25.50	25.20	16.34	24.58	36.52	36.57	

Fiche de propriétaire

N° commune	N° immeuble	Propriété/Usufruit	Numér./Dénom.	Désignation de la situation	Superficie totale m ²	Valeur officielle	Valable dès l'année fis.
438	1695	Propriété individuelle	1/1	La Valberg	92'874	14'940	2007
438	1696	Propriété individuelle	1/1	Métairie de Diesse	46'707	6'450	2007
444	510	Propriété individuelle	1/1	Métairie de Diesse	14'415	2'290	2007
721	1012	Propriété individuelle	1/1	Pentier	1'022'108	229'110	2007
721	1014	Propriété individuelle	1/1	Les Bois communs	453'698	93'720	2007
721	1015	Propriété individuelle	1/1	La Rochalle	281'270	85'050	2008
721	1020	Propriété individuelle	1/1	Le Fornel	813'554	162'490	2007
721	1022	Propriété individuelle	1/1	Chasin	321'815	69'280	2007
721	1023	Propriété individuelle	1/1	Les Places	40'402	4'820	2007
721	1025	Propriété individuelle	1/1	Chasin	323'297	70'930	2007
721	1028	Propriété individuelle	1/1	L'Envers de la Racine	415'325	69'610	2007
721	1032	Propriété individuelle	1/1	Combe d'Enfer	621'403	92'390	2007
721	2194	Propriété individuelle	1/1	Diesse / Chemin du Marais	158'447	27'960	1999
721	2195	Propriété individuelle	1/1	Diesse / Chemin du Marais	13'184	40'510	2001
721	2196	Propriété individuelle	1/1	Le Marais	126'595	31'780	1999
					4'745'094	1'001'330	

(sans les év. valeurs entre parenthèses)

Commune de Lamboing

De: Barras Nicolas, STA-StAB [nicolas.barras@sta.be.ch]
Envoyé: vendredi 4 janvier 2013 10:23
À: Lamboing 66020, FIN-GEMEINDE; 'commune@lamboing.ch';
'courbat.monique@bluewin.ch'
Objet: Liste des biens de la bourgeoisie de Lamboing, cédés en 1947 à la commune mixte
Pièces jointes: AEB BB 03 3 2033 n 1.tif, AEB BB 03 3 2033 n 2.tif, AEB BB 03 3 2033 n 3.tif, ACE 318
1948.tif

Madame la mairette,
Madame la secrétaire communale,

Votre lettre du 21 décembre 2012 nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

Les Archives de l'Etat de Berne conservent le dossier de la Direction des affaires communales sur l'abandon définitif des biens de la bourgeoisie de Lamboing à la commune mixte (cote : AEB : BB 14.1.387, dossier 855/47). Ce dossier contient des indications qui nous ont permis de trouver le document ayant servi de base à l'arrêté du Conseil exécutif n° 318 du 20 janvier 1948. Ce document comprend la liste des biens de la bourgeoisie de Lamboing, cédés définitivement et gratuitement à la commune mixte de Lamboing en 1947 (cote : AEB : BB 03.3.2033).

Nous vous remettons ci-joint une copie de la liste des biens et de l'arrêté du Conseil exécutif.

Veuillez agréer, Madame la mairette, Madame la secrétaire communale, nos salutations les meilleures.

Nicolas Barras, suppléant de l'archiviste de l'Etat / collaborateur scientifique de langue française
Téléphone 031 633 51 13 (direct), nicolas.barras@sta.be.ch

Archives de l'Etat de Berne, Chancellerie d'Etat du canton de Berne
Falkenplatz 4, 3012 Berne
Téléphone 031 633 51 01, fax 031 633 51 02, www.be.ch/archivesdeletat

- Projet. -Biens de la commune Bourgogne de Lemberg.- Immubles. -

Failllekt.	Lieu-dit, désignation des objets assurés	Valeur	N°	Tra	a	so ²	Totalisation
13	La Duvoye, place de gymnastique, bâtimen			9	20		370
15.	Bassejet, cisterne, pée'			25	33		870
17.	Det. Layet, Loge, assise, pâturage	19700	89	37	33	80	40 380
18.	Moiee. Combe. Loge, assise, auvente jardin, couverture de citerne	11300	88				
		1600	92				
		pâturage.		54	25	00	30 360
19.	Sur la Chaux, jardin				50	16	2 260
20.	"				50	75	2 280
21.	Li Cuchette pée'				30	02	2 350
24	Rivièrebergier	"			14	13	70
25.	La Grange	"			1	35	50
26.	Les Bœufs	"			1	26	72
27.	"	"			43	20	460
28	Les Chênaux	"				760	40
29	Chasson	Forêt			269	48	60
31.	Les Pouilletts	"			19	16	50
32.	"	"				11	60
34	Forêt, Le Brûlé	- et pâturage.				7	25
						32	8 090
35	Les Roches	"				38	41
36	Li Cravers	"				22	79
40	La Côte	- pâturage.				10	69
37.	Les Essarts	Forêt et pâturage.				16	53
42 ¹	Chasson, La Côte	" et pâturage.				17	78
45 ¹	Les Pouilletts, La Côte	" et pâturage.				45	30
47.	Sujet	pâturage				10	00
48.	Les Essarts.	pâturage				27	51
		Se reporter.				331	35
						82	378.070

Fautelets. Lieu-dit. désignation des objets.

				ha a m ² Estimation
		Report.		
		<u>Ban de Diesse.</u>		
1033	Les Petits Loids, forêt et pâturage		331 35 82	378 070
		<u>Ban de Duviv</u>	55 34 00	17 190
1691	Derrière le Moulin Cessil, pâturage		27 85 90	13 930
			414 55 72	409 190

- Passif. -

1. Caisse Hypothécaire du canton de Berne, cédule du 1 ^{er} octobre 1913	7.165.10
2. " " " " " 17 novembre 1922	13.814.40
3. " " " " " 10 février 1930	11.679.70
4. " " " " " 11 octobre 1935	13.750.60
5. Capital d'émission classifié du 3 février 1868. (Ecole.)	25.000 -
	71.409.80

- Bilan. -

Achat.	409.190 -
Passif.	71.409.80
Fortune nette.	377.780.20

Il est constaté que les课税的les fut l'acte de l'assesseur
indiqués dans l'acte de classification se département
déjà plus à la Bourgeoisie au registre de l'assesseur forestier.
Depuis la période 1922 à 1930, nous ne possédons aucune
pièce qui ait justifié ce classement.

Les bourgeois concernés en assent le 14 février 1934.

12 JAN 1948

1
FRANKEN

avait décidé l'abandon définitif des biens de la bourgeoisie
à la connaissance sociale, par transfuges fut移植ées présent.

On voit de l'assassinat de la bourgeoisie.

La nécessité:

Monseigneur.

Ferdinand Recine

CANTON

DE BERNE



Extrait du Procès-verbal du Conseil-exécutif

Séance du 20 janvier 1948.

318. Abandon de biens. — L'assemblée des bourgeois de la commune mixte de Lamboing du 5 avril 1947 et du 6 décembre 1947 a décidé l'abandon définitif des biens de la bourgeoisie à la commune mixte. L'assemblée communale extraordinaire du 11 octobre 1947 a décidé d'accepter les biens et le passif de la bourgeoisie.

Le Conseil-exécutif sanctionne ces décisions.

La commune mixte est tenue de constituer le capital de dotation de fr. 25,000.— dû par la bourgeoisie au Fonds d'école conformément à l'acte de classification du 20 janvier 1868, sanctionné par le Conseil-exécutif le 3 février 1868. Pour constituer ledit capital, la commune capitalisera une somme d'au moins fr. 1000.— par année.

D'autre part, la commune mixte reprend à sa charge les prestations de la bourgeoisie envers le Fonds de paroisse selon l'acte de classification mentionné ci-dessus.

Emolument fr. 8.—, à percevoir et à comptabiliser par la préfecture du district de Neuveville.

A la Direction des affaires communales.

Certifié exact

Le chancelier,



Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne Justiz-, Gemeinde- und Kirchendirektion des Kantons Bern

Reçu le - 3 SEP. 2013

Hauptstrasse 2
Case postale
2560 Nidau

Téléphone 032 329 88 07
Télécopie 032 329 88 30

www.be.ch/oacot

Responsable du dossier:
N° de l'affaire:
Courriel:

Giovanna Munari Paronitti
600 13 21
giovanna.munari-paronitti@jgk.be.ch

Aux conseils communaux de Diesse,
Lamboing et Prêles

Nidau, le 29 août 2013

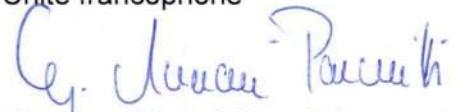
Fusion des communes de Diesse, Lamboing et Prêles; contrat de fusion, règlement d'organisation et règlement concernant les élections de la commune de Plateau de Diesse ; approbation

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous communiquer que le Conseil-exécutif, lors de sa séance du 14 août 2013, a approuvé la fusion de vos communes ainsi que le contrat de fusion du 9 juin 2013. Par le présent courrier, nous vous remettons l'arrêté du Conseil-exécutif du 14 août 2013. En outre, nous faisons parvenir à la commune de Prêles un exemplaire original approuvé du contrat de fusion, du règlement d'organisation et du règlement concernant les élections, tous trois destinés à la commune de Plateau de Diesse. Les communes de Diesse et Lamboing reçoivent chacune une copie de ces documents.

Les deux exemplaires originaux restants du contrat de fusion, du règlement d'organisation et du règlement concernant les élections sont destinés à la Préfecture du Jura bernois et à notre office. En vous félicitant pour le succès de votre projet et en souhaitant un bel avenir à la commune de Plateau de Diesse, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Office des affaires communales et
de l'organisation du territoire
Unité francophone


Giovanna Munari Paronitti, avocate

Annexe :

- Arrêté no 1058 du Conseil-exécutif du 14 août 2013,
- Un exemplaire original du contrat de fusion, du règlement d'organisation et du règlement concernant les élections approuvés (pour la commune de Prêles),
- Une copie du contrat de fusion, du règlement d'organisation et du règlement concernant les élections approuvés (pour les communes de Diesse et Lamboing)

Copie:

- Préfecture du Jura bernois (avec un exemplaire original du contrat de fusion, du règlement d'organisation et du règlement concernant les élections approuvés)
- OACOT Berne, FIT.

Berne, le 14 août 2013 JCE C

- 1058 **Arrêté du Conseil-exécutif concernant la fusion des communes mixtes de Diesse, Lamboing et de la commune municipale de Prêles en une commune mixte du nom de Plateau de Diesse**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

Vu l'article 108 de la Constitution cantonale¹ et l'article 4h, alinéas 1 et 2 de la loi du 16 mars 1998 sur les communes (LCo)²,

sur proposition de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques,

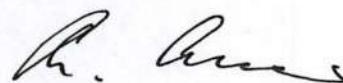
arrête :

1. La demande, déposée par les communes mixtes de Diesse et Lamboing, ainsi que la commune municipale de Prêles, de fusion en une commune mixte du nom de Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014 est approuvée. Le contrat de fusion du 9 juin 2013 est lui aussi approuvé.
2. Le présent arrêté doit être notifié par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques.

A la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Certifié exact

Le chancelier :



¹ RSB 101.1

² RSB 170.11